



Projet : Abris transitionnel et articles ménagers pour 1 000 ménages déplacés par des conflits et/ou des catastrophes.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

**FOURNITURE DE 1.000 KITS DE SUPPORTS ABRIS POUR LA
CONSTRUCTION DE TENTES SAHELIENNES**

N°PBFA 089-24-24-01

Financement : ShelterBox

Juin 2024

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° PBFA089-24-24-01**FOURNITURE DE 1.000 KITS DE SUPPORTS ABRIS POUR LA
CONSTRUCTION DE TENTES SAHELIENNES****I. Objet**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet BFA 89 « Abris transitionnels et articles ménagers pour 1 000 ménages déplacés par des conflits et/ou des catastrophes » financé par ShelterBox, Help – Hilfe zur Selbsthilfe E.V. invite toutes les entreprises nationales et internationales intéressées et qualifiées à soumettre des offres pour la **fourniture de 1.000 kits de supports abris pour la construction de tentes sahéliennes au Burkina Faso.**

II. Allotissement

- **LOT 1 : Fourniture de 400 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer dans deux (02) communes sur les quatre (04) communes de destination que sont Dori ; Kaya ; Fada et Ouahigouya. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation des besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat**
- **LOT 2 : Fourniture de 300 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer dans deux (02) communes sur les trois (03) communes de destination que sont Kaya ; Ouahigouya et Dédougou. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation des besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat.**
- **LOT 3 : Fourniture de 300 kits de supports abris à livrer dans deux (02) communes des trois (03) communes de destination que sont Fada ; Ouahigouya et Dédougou. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation les besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat.**

III. Dossier d'Appel Offre

Le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) international complet comprend :

- Lettre d'invitation à soumissionner
- Instructions de soumission
- Le formulaire de soumission de proposition
- Un Projet de Contrat de fourniture
- Les Spécifications Techniques et formulaire d'offre financière par lot
- Le Code de Conduite des Fournisseurs
- La Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs
- Les conditions Générales pour les contrats de Fourniture

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

- La confirmation de conformité

Le DAO international complet ainsi composé est disponible en version digitale et retirable gratuitement sur une clé USB neuve et vierge au Bureau de l'ONG Help à Ouagadougou contre signature du registre des offres. Pour les soumissionnaires internationaux le DAO est disponible en attachement sur le site Web de publication internationale www.coordinationsud.org pour téléchargement. Le fournisseur international pour valider le retrait de dossier doit envoyer une notification par email à helpburkina@help.ev.de et en objet « Retrait du DAO International Acquisition 1 000 Abris d'Urgence ». Cette notification permettra de l'inscription dans le Registre des offres.

IV. Réception des offres

L'offre doit être constituée d'une enveloppe unique contenant une offre technique, une offre financière et les documents administratifs **en version papier et en une version digitale sur clé USB neuve. La version papier sera en deux (02) exemplaires (1 copie + 1 original) le tout sous pli fermé avec les mentions suivantes :**

- LOT 1 : Fourniture de 400 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage.
- LOT 2 : Fourniture de 300 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage.
- LOT 3 : Fourniture de 300 kits de supports abris
-

Les offres (offre technique, financière et les documents administratifs) seront reçues au plus **tard le vendredi 05 juillet 2024 à 10h00** au Bureau de l'ONG de Ouagadougou Help sise à Ouaga 2000 situé à 300 mètres de la Mosquée de KANAZOE, une plaque de direction en cet endroit indique le Bureau Help où appeler au +226 25 41 78 12.

Quant aux échantillons, ils seront reçus à la même date limite du vendredi 05 juillet 2024 à 10H00. **L'analyse et la validation des échantillons se dérouleront séance tenante le vendredi 05 juillet 2024 de 10H00 à 16H00.** Un Procès-Verbal (PV) de validation des échantillons sera établi et signé par tous les soumissionnaires.

Le dépouillement se fera en séance publique à la salle de réunion de Help **le lundi 08 juillet 2024 à 9H00** par le Comité de dépouillement de l'ONG Help.

Le procès-verbal (PV) de validation des échantillons signés de tous les soumissionnaires locaux et les représentants des fournisseurs internationaux, sera lu en public. Les documents administratifs seront vérifiés et les offres financières communiquées.

L'évaluation technique sera conduite ensuite par le comité d'évaluation de Help.

Les résultats de la soumission seront affichés au bureau de l'ONG Help de Ouagadougou et dans les bases d'exécution du projet.

La Direction de l'ONG Help

Composition du dossier d'appel d'offres

- Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres International ouvert
- Pièce n°2 : Lettre d'invitation à soumissionner
- Pièce n°3 : Les instructions aux soumissionnaires
- Pièce n°4 : Formulaire de soumission de proposition
- Pièce n°5 : Projet de contrat de fournitures
- Pièce n°6 : Spécifications techniques, formulaire d'offre financière
- Pièce n°7 : Code de conduite des fournisseurs
- Pièce n°8 : Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs
- Pièce n°9 : Conditions générales pour les contrats de fournitures
- Pièce n°10 : Confirmation de conformité

Pièce N° 2 :

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Mercredi 05 juin 2024

Notre réf. : **PBFA089-24-24-01**

Appel d'offres international ouvert : LA FOURNITURE DE 1 000 KITS DE SUPPORTS ABRIS POUR LA CONSTRUCTION DE TENTES SAHELIENNES « Sahel Shelter » dans les régions du Nord ; du Centre-Nord ; du Sahel, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun.

Mesdames, Messieurs,

Le présent document est un appel d'offres International ouvert : Pour la fourniture de 1 000 kits de supports d'abris pour la construction de tentes sahélienne « Sahel Shelter ».

Veuillez trouver ci-joint les documents, qui constituent le dossier d'appel d'offres :

A. Les instructions pour les soumissionnaires

B. Un projet de contrat et les conditions particulières, y compris les annexes

- Un projet de contrat
- Annexe 1 : Conditions générales
- Annexe 2 : Spécifications techniques des abris transitionnels « Sahel Shelter » (LOT1, LOT2 et LOT3)
- Annexe 3 : Ventilation du budget (Formulaire d'offre financière LOT1, LOT2 et LOT3)
- Annexe 4 : Code de conduite des fournisseurs
- Annexe 5 : Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs
- Annexe 6 : Confirmation de conformité

C. Formulaire de soumission des offres

Nous attendons avec intérêt de recevoir votre offre et la garantie de soumission qui l'accompagne avant la date limite de soumission à l'adresse mentionnée dans les instructions pour les soumissionnaires.

En soumettant une offre, vous acceptez de recevoir une notification du résultat de la procédure par voie électronique ou affichage dans nos bureaux. Cette notification sera considérée comme reçue par-vous à la date à laquelle l'entité adjudicatrice l'envoie à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans votre offre.

Si vous décidez de ne pas soumettre d'offre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer par écrit en précisant les raisons de votre décision.

Cordialement,

SEDOGO Serge Alfred,

Directeur pays de Help Burkina

Signature

Pièce N°3

Les Instructions pour les soumissionnaires (SUP 4-2)

Instructions et conditions pour les appels d'offres (contrats de fournitures)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet BFA 89 « Abris transitionnels et articles ménagers essentiels pour 1 000 ménages déplacés par des conflits et/ou des catastrophes » financé par ShelterBox, Help – Hilfe Zur Selbsthilfe E.V. Invite tous les fournisseurs intéressés et qualifiés à soumettre des offres pour de la **fourniture** en trois (03) lots **de 1.000 kits d'Abris transitionnels** :

- LOT 1 : Fourniture de 400 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer dans deux (02) communes sur les quatre (04) communes de destination que sont Dori ; Kaya ; Fada et Ouahigouya. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation des besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat
-
- LOT 2 : Fourniture de 300 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer dans deux (02) communes sur les trois (03) communes de destination que sont Kaya ; Ouahigouya et Dédougou. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation des besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat.
- LOT 3 : Fourniture de 300 kits de supports abris à livrer dans deux (02) communes des trois (03) communes de destination que sont Fada ; Ouahigouya et Dédougou. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation les besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat.
-

Help – Hilfe Zur Selbsthilfe E.V. Burkina Faso recevra et prendra en compte les offres reçues en réponse au présent appel d'offres officiel, conformément aux instructions et conditions ci-après.

1. Fournitures à fournir

1.1 Le sujet du contrat est la fourniture en trois (03) lots de 1 000 kits de supports d'abris pour la construction de tentes sahéliennes « Sahel Shelter » à livrer **par vos propres moyens dans les magasins de Help** dans les régions du Centre-Nord (Kaya) ; du Nord (Ouahigouya) ; de la Boucle du Mouhoun (Dédougou) ; le Sahel (Dori) et de l'Est (Fada). **Le délai de livraison est de trente (30) jours calendaires**

- LOT 1 : Fourniture de 400 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer dans deux (02) communes sur les quatre (04) communes de destination que sont Dori ; Kaya ; Fada et Ouahigouya. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation des besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat

LOT 2 : Fourniture de 300 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer dans deux (02) communes sur les trois (03) communes de destination que sont Kaya ; Ouahigouya et Dédougou. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation des besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat.

LOT 3 : Fourniture de 300 kits de supports abris à livrer dans deux (02) communes des trois (03) communes de destination que sont Fada ; Ouahigouya et Dédougou. Les quantités de répartition entre les deux (02) communes retenues se feront selon la situation les besoins et seront communiquées au fournisseur retenu au moment de la signature du contrat

1.2 Les fournitures doivent être entièrement conformes aux spécifications techniques figurant dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et strictement conforme à l'échantillon fourni, validé et accepté par Help et le soumissionnaire.

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

1.4 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumissionner pour une solution variante du présent appel d'offres.

2. Soumission des échantillons

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre un (01) échantillon de chacun des douze (12) éléments constitutifs d'un kit de composants abris comme détaillé dans le formulaire des spécifications techniques.

Si vous ne le faites pas, votre offre sera jugée invalide.

Sur chaque élément d'un échantillon soumis, il doit être indiqué de manière claire le même numéro d'article que celui utilisé dans le formulaire d'offre de Help et les initiales du soumissionnaire afin de faciliter l'identification lors de la phase de validation des échantillons.

L'emballage global de l'ensemble des éléments constitutifs de l'échantillon doit clairement porter la mention « Échantillon » avec le numéro de l'offre et le nom du soumissionnaire.

Calendrier

	DATE	HEURE*
Parution de l'Avis de Publication dans les Journaux locaux et sur les sites Web internationaux	Le Mercredi 05 juin 2024	Les journaux locaux : SIDWAYA et l'ObservateurPAALGA. Le site web de publication internationale suivante : www.coordinationsud.org
Réunion de clarification/Visite sur site (le cas échéant)	Non Applicable (N/A)	Non Applicable (N/A)
Date limite pour demander des clarifications auprès de l'ONG Help Burkina à l'adresse email helpburkina@help-ev.de	Le samedi 29 Juillet 2024	12h00
Date limite à laquelle les clarifications sont apportées par l'entité adjudicatrice.	Le Lundi 01 Aout 2024	12h00
Date limite de soumission des offres et des échantillons. Séance d'examen des échantillons	Le vendredi 05 Juillet 2024	10h00
Date de soumission des échantillons. Séance d'examen des échantillons et de signature du PV de validation des échantillons par les soumissionnaires.	Le vendredi 05 juillet 2024	De 10h00 à 16h00
Séance d'ouverture des soumissions	Le lundi 08 juillet 2024	09h00 au Bureau Help de Ouagadougou
Publication de l'avis d'attribution et notification aux soumissionnaires	Le jeudi 1er Aout 2024	
Période d'attente de 10 jours (Standstill) pour d'éventuelle contestation des résultats par des soumissionnaires	Samedi 10 Aout 2024	
Signature du contrat	Le lundi 12 Aout 2024	
Affichage des résultats au Bureau Help de Ouagadougou.	Le mardi 13 Aout 2024	

Livraison au plus tard 30 jours calendaires après la signature du contrat.	Le Jeudi 12 Septembre 2024	
--	----------------------------	--

* Temps Universel

3. Type de contrat

Prix Unitaire par Kit

4. Devise

Les soumissions doivent être présentées en **Franc CFA**

5. Lots

5.1 Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un (01) ou pour tous les (03) lots mais **il ne peut être attributaire que d'un (1) seul lot.**

5.2 Chaque lot constituera un contrat séparé et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir la totalité des quantité(s) indiquée(s) pour chaque lot.

5.3 Un soumissionnaire peut inclure dans son offre la remise globale qu'il accorderait en cas d'attribution de tout ou partie des lots pour lesquels il a soumis une offre. La remise doit être indiquée de manière claire pour chaque Lot de sorte à pouvoir être annoncée pendant la séance publique d'ouverture des soumissions

5.4 Les contrats seront attribués lot par lot, mais l'entité adjudicatrice peut sélectionner la solution générale la plus favorable en tenant compte des éventuelles remises proposées.

6. Période de validité

6.1 Les soumissionnaires seront liés par leurs soumissions pour **une période de 90 jours** à compter de la date limite de soumission des offres.

6.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période de validité initiale de l'offre, l'ONG Help peut demander aux soumissionnaires par écrit **de prolonger cette période de 40 jours**. Ces demandes ainsi que leurs réponses doivent être effectuées par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent de prolonger la période de validité ne seront pas autorisés à modifier leurs soumissions et sont tenus de prolonger la validité de leurs garanties de soumission pour la nouvelle période de validité de l'offre. S'ils refusent, sans perdre leurs garanties de soumission, leur participation à la procédure d'appel d'offres prendra fin.

6.3 Le soumissionnaire retenu sera lié par son offre pour une nouvelle période de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre quelle que soit la date de notification.

7. Langue des soumissions

7.1 La langue de soumission est **le Français**.

8. Soumission du dossier d'appel d'offres

[

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

8.1 L'ONG Help doit recevoir les soumissions avant la **date limite du vendredi 05 juillet 2024 à 10h00** comme indiquée au point 9.3. Elles doivent inclure l'ensemble des documents spécifiés au **point 10 des présentes instructions** et être remises en mains propres, elles doivent être déposées à l'adresse suivante : Ouagadougou, quartier Ouaga 2000 à 300 mètres de la Mosquée KANAZOE ou est fixé une plaque indicative.

8.2 Toutes les soumissions doivent être présentées en un exemplaire original, portant la mention « Original », ainsi que deux (02) copies signées de manière identique à l'original et portant la mention « Copie ».

8.3 Toutes les offres doivent être reçues **au Bureau Help d'Ouagadougou sise à Ouaga 2000 à 300 mètres de la Mosquée KANAZOE avant la date limite fixée au vendredi 05 juillet 2024 à 10h00, en mains propres avec signature du registre des offres reçues**. La signature se fera au nom de l'entreprise en indiquant le numéro de téléphone et l'adresse email.

8.4 Toutes les offres, y compris les annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée comportant uniquement :

- a) Le code de référence de cette procédure d'appel d'offres : PBFA089-24-24-01 ; ou « FOURNITURE DE 1 000 KITS DE SUPPORT ABRIS » et préciser le N° du lot soumissionné
- b) La mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des soumissions » dans la langue du dossier d'appel d'offres (le français). L'enveloppe scellée doit contenir les documents administratifs requis, l'offre technique, l'offre financière et la clé USB.

L'offre financière doit être placée séparément de l'offre technique et des documents administratifs dans une enveloppe supplémentaire scellée.

9. Contenu des soumissions

Le non-respect des exigences ci-dessous constituera une irrégularité et entraînera le rejet de la soumission. Toutes les offres présentées doivent respecter les exigences du dossier d'appel d'offres et comprendre :

Partie 1 : Documents administratifs :

- Tous les documents requis pour la conformité administrative
 1. Une Procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à signer les pages requérant signature ;
 2. Une Attestation de situation fiscale (ASF) en cours de validité ;
 3. Une Attestation de situation cotisante de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (ASC / CNSS) valable pour trois (03) mois ;
 4. Une Attestation de non engagement Trésor Public ;
 5. Garantie de Soumission d'un montant de deux millions cent soixante-huit mille (2 168 000) Francs CFA pour LOT1 et d'un million six cent vingt-six mille (1 626 000) francs CFA pour chacun des LOT2 et LOT3 (Obligatoire et éliminatoire) ;
 6. Une Attestation de la Direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales ;
 7. Une copie du registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre extrait de registre professionnel (RCCM) ;
 8. Une Attestation de non faillite, valable pour trois (03) mois ;
 9. Le Formulaire de soumission de proposition à remplir, signer et cacheter (Obligatoire et éliminatoire) ;

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

10. Le Code de conduite des fournisseurs à remplir, signer et cacheter (Obligatoire et éliminatoire) ;
11. La Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs à remplir, signer et cacheter (Obligatoire et éliminatoire) ;
12. Les Conditions générales pour les contrats de travaux à remplir, signer et cacheter (Obligatoire et éliminatoire) ;
13. La Confirmation de conformité à remplir, signer et cacheter (Obligatoire et éliminatoire) ;
14. Une Copie de l'Identifiant Financier Unique (IFU) ;

15. Une Copie du RIB Bancaire.

NB : L'absence des pièces avec la mention obligatoire entraîne le rejet de l'offre, les autres documents administratifs peuvent faire l'objet de compléments par la suite. Il sera donné au soumissionnaire un délai de 72 heures après l'ouverture des offres pour compléter les documents administratifs manquants.

La présence de la garantie de soumission pour chaque lot est obligatoire et son absence éliminatoire.

Partie 2 : Offre technique :

- L'offre technique doit être présentée selon le modèle (Offre technique du fournisseur) **avec l'entête du soumissionnaire en y joignant** :
 - **Les copies des marchés similaires de fourniture des kits abris** (Copie de Contrats ou Bon de Commande + copie du bordereau de livraison ou du PV de réception)

Le chronogramme de livraison ne pouvant pas excéder 30 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat pour chaque lot.

Partie 3 : Offre financière :

- L'offre financière doit être présentée selon le modèle (Ventilation du budget ou Formulaire d'offre financière) avec l'entête du soumissionnaire en y joignant :
 - Une lettre d'engagement dûment remplie et signée
 - Un bordereau des prix unitaires dûment rempli et signé
 - Le RIB au nom de la structure du Fournisseur.

Remarque :

Les soumissionnaires sont tenus de suivre cet ordre de présentation dans la version papier ainsi que lors du scannage des dossiers en version papier (Version digitale).

11. Taxes et autres charges

Dans le cadre de ce contrat, les fournitures sont exonérées de la TVA.

12. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être le plus clair possible afin que les soumissionnaires n'aient pas besoin de

[

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

demander aucune information supplémentaire au cours de la procédure. Si l'ONG Help, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires concernant le dossier d'appel d'offres, elle doit envoyer ces informations par écrit à tous les autres soumissionnaires potentiels au même moment.

Les soumissionnaires peuvent adresser des questions par écrit à l'adresse suivante helpburkina@help-ev.de jusqu'au **samedi 29 juin 2024** c'est-à-dire **06 jours** au plus tard avant la date limite de soumission des offres, en précisant le **numéro de référence de l'appel d'offres : PBFA089-24-24-01** et le **titre du contrat : FOURNITURE DE 1 000 KITS DE SUPPORT ABRI** et préciser le N° de Lot.

L'ONG Help n'a aucune obligation de fournir des clarifications après cette date. Tout soumissionnaire potentiel cherchant à organiser des rencontres individuelles avec l'entité adjudicatrice et/ou la commission européenne pendant la période de soumission peut être exclu de la procédure d'appel d'offres.

13. Réunion de clarification/Visite sur site

Aucune réunion de clarification/visite sur site prévue. Il n'est pas possible d'organiser des visites de soumissionnaires potentiels individuels pendant la période de soumission.

14. Modification ou retrait des soumissions

14.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou supprimer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres stipulée à l'article 9.3. Aucune soumission ne peut être modifiée après cette date limite. Les retraits doivent être inconditionnels et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

14.2 Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément à l'article 9. L'enveloppe externe doit porter la mention « Modification » ou « Retrait », selon le cas.

14.3 Aucune soumission ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres indiquée à l'article 10.3 et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre pendant ce délai peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

15. Frais de préparation des soumissions

Aucun frais engagé par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre n'est remboursable. Tous ces frais seront à la charge du soumissionnaire.

16. Propriétés des offres

L'entité adjudicatrice conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont pas le droit de se voir restituer leurs soumissions.

17. Joint-venture ou consortium

17.1 Si un soumissionnaire est une joint-venture ou un consortium de deux personnes ou plus, la soumission doit être unique et avoir pour but d'obtenir un seul contrat, chaque personne doit signer la soumission et sera conjointement et solidairement responsable de la soumission et de tout contrat. Ces personnes doivent désigner l'un de leurs membres pour agir en tant que dirigeant ayant le pouvoir de lier la joint-venture ou le consortium. La composition de la joint-venture ou du consortium ne doit pas être modifiée sans le consentement écrit préalable de l'entité adjudicatrice.

18. La soumission ne peut être signée par le représentant de la joint-venture ou du consortium que si elle a été _____ expressément autorisée par écrit par les membres de la joint-venture ou du consortium, et le contrat ou l'acte

[

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

notarié doit être soumis à l'entité adjudicatrice conformément au point 10 des présentes instructions pour les soumissionnaires. Toutes les signatures apposées sur l'acte d'autorisation doivent être certifiées conformément à la législation et aux réglementations nationales de chaque partie qui composent la joint-venture ou le consortium, ainsi qu'aux procurations établissant par écrit que les signataires de la soumission sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de la joint-venture ou du consortium.

Ouverture des soumissions

18.1 L'ouverture et l'examen des soumissions ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes, si les garanties de soumission requises ont été fournies, si les documents nécessaires ont été correctement inclus et si les soumissions sont en règle de manière générale.

18.2 Les soumissions seront ouvertes lors d'une séance publique le **lundi 08 juillet 2024 à 09h00** au Bureau Help de Ouagadougou sise à Ouaga 2000 à 300 mètres de la Mosquée KANAZOE par le comité nommé à cet effet. Le comité établira un compte-rendu de la réunion, qui sera disponible sur demande.

18.3 A l'ouverture des soumissions, il sera préalablement lu le PV d'analyse et de validation des échantillons signé et cacheté par tous les soumissionnaires. Les noms des soumissionnaires éliminés pour échantillons non-conformes seront communiqués ainsi que les noms des soumissionnaires ayant fourni des échantillons conformes. Les soumissionnaires dont les échantillons seront validés verront leurs offres retenues. Les montants de ces offres financières ainsi que toutes les remises offertes par les soumissionnaires de ces offres seront communiqués. La présence ou non des documents administratifs demandés sera vérifiée ainsi que la présence de la garantie de soumission requise. L'absence de garantie de soumission requise par lot est éliminatoire.

18.4 Après l'ouverture publique des soumissions, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions, ni aucune recommandation concernant l'attribution du contrat ne peut être divulguée avant que le contrat n'ait été attribué.

18.5 Toute tentative par les soumissionnaires d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, d'obtenir des informations sur l'évolution de la procédure ou d'influencer l'entité adjudicatrice dans sa décision concernant l'attribution du contrat entraînera le rejet immédiat de leur soumission.

18.6 Toutes les soumissions reçues après la date limite de soumission indiquée dans l'avis d'appel d'offres ou dans ces instructions seront conservées par l'entité adjudicatrice. Les garanties associées seront restituées aux soumissionnaires. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour retard de livraison des offres. Les soumissions tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

19. Évaluation des soumissions**19.1 Examen de la conformité administrative des soumissions**

L'objectif de cette étape est de vérifier que les soumissions respectent les exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une soumission est réputée conforme si elle satisfait à toutes les conditions, procédures et spécifications du dossier d'appel d'offres sans y déroger de manière substantielle ni y imposer des restrictions.

Les dérogations ou restrictions substantielles sont celles qui affectent la portée, la qualité ou l'exécution du contrat, diffèrent grandement des termes du dossier d'appel d'offres, limitent les droits de l'entité adjudicatrice ou les obligations du soumissionnaire en vertu du contrat ou faussent la concurrence pour les soumissionnaires dont les offres sont conformes. Les décisions selon lesquelles une soumission n'est pas conforme sur le plan administratif doivent être dûment justifiées dans le compte-rendu d'évaluation.

Dans le cas où une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle sera immédiatement rejetée

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

et ne pourra être rendue conforme par des corrections ou le retrait de la dérogation ou de la restriction.

19.2 Évaluation technique

Après analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation se prononcera sur la recevabilité technique de chaque offre, en la classant comme techniquement conforme ou non conforme selon les critères et pondérations ci-dessous.

Pièces techniques attendues	Notation	Commentaire
Le PV de validation des échantillons signé par le soumissionnaire avec la mention « conforme » pour tous les douze (12) éléments constitutifs d'un kit.	60 points	La mention « non conforme » dans le PV de validation est Éliminatoire
Les marchés similaires de fourniture au nombre de trois (03) attendus (10 points par marché similaire valide)	30 points	Marché similaire valide = Copie du contrat ou Bon de Commande + copie du PV de réception définitif ou Bordereau de livraison ou Attestation de bonne exécution
Le planning de livraison	10 points	
Total	100 points	

Seules les soumissions ayant obtenues **une note supérieure ou égale à 75 points** (Conformité technique) pourront passer à l'évaluation financière qui consistera au classement des montants des offres financières du premier (le montant corrigé le plus bas) au dernier (montant corrigé le plus élevé)

L'évaluation technique se résumera à la validation préalable de l'échantillon fourni par chaque soumissionnaire. La présence de chacun des douze (12) éléments constitutifs d'un kit abris est obligatoire. Tout élément non conforme dans l'échantillon entraîne un rejet de la soumission.

19.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des soumissions, le comité d'évaluation peut, dans un délai raisonnable qu'il fixera, demander à chaque soumissionnaire des clarifications vis-à-vis de son offre, y compris une ventilation des prix. La demande de clarification ainsi que la réponse doivent se faire par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf dans la mesure requise pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes au cours de l'évaluation des soumissions, conformément à l'article 17.4. Toute demande de clarification de ce genre ne doit pas fausser la concurrence. Les décisions selon lesquelles une soumission n'est pas conforme sur le plan technique doivent être dûment justifiées dans le compte-rendu d'évaluation.

19.4 Évaluation financière

- a) Les soumissions jugées conformes sur le plan technique feront l'objet d'une vérification en vue d'erreurs arithmétiques dans le calcul et la somme. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation comme suit :

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

- En cas de divergence entre les montants en chiffres et en toutes lettres, le montant en toutes lettres sera celui qui sera pris en compte ;
 - sauf pour les contrats forfaitaires, en cas de divergence entre un prix unitaire et un montant total résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité sera celui qui sera pris en compte.
- b) Les montants corrigés ainsi engageront le soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne les accepte pas, son offre sera rejetée.
- c) Sauf indication contraire, l'objectif du processus d'évaluation financière est d'identifier le soumissionnaire proposant le prix le plus bas. Lorsque les spécifications techniques le précisent, l'évaluation des soumissions peut prendre en compte non seulement les coûts d'acquisition, mais également, dans la mesure où cela est pertinent, les coûts supportés pendant le cycle de vie des fournitures (tels que par exemple les frais d'entretien ou d'exploitation), conformément aux spécifications techniques. Dans ce cas, l'entité adjudicatrice examinera en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formulera son jugement en fonction du coût total le plus bas, y compris des coûts additionnels.

19.6 Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix une fois la conformité technique est obtenue. Le contrat sera attribué à l'offre conforme présentant le meilleur prix.

20. Signature du contrat et garantie de soumission

20.1 Le soumissionnaire retenu sera informé par écrit que son offre a été retenue (avis d'attribution). Avant que l'entité adjudicatrice ne signe le contrat avec le soumissionnaire retenu, ce dernier doit fournir les pièces justificatives ou déclarations requises en vertu de la législation du pays dans lequel l'entreprise (ou chacune des entreprises dans le cas d'un consortium) est effectivement établie, afin de montrer qu'elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion énumérées au point 16 des conditions générales.

20.2 Le soumissionnaire retenu doit également justifier sa situation financière et économique ainsi que sa capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection définis dans l'appel d'offres présent.

20.3 Si le soumissionnaire retenu ne fournit pas les pièces justificatives, les déclarations, les justifications de sa situation financière et économique ainsi que de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours calendaires suivant l'avis d'attribution, ou s'il apparaît que le soumissionnaire retenu a fourni de fausses informations, l'attribution sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, l'entité adjudicatrice peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire dont l'offre est la plus basse ou annuler la procédure d'appel d'offres.

20.4 En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte de recevoir une notification du résultat de la procédure par voie électronique. Cette notification sera considérée comme reçue à la date à laquelle l'entité adjudicatrice l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

20.5 L'entité adjudicatrice se réserve le droit de modifier les quantités indiquées dans l'appel d'offres de +/- 25% au moment de conclure le contrat et au cours de la validité de celui-ci. Suite à la modification, la valeur totale des

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

fournitures ne peut pas augmenter ou diminuer de plus de 25 % par rapport à l'offre financière initiale. Les prix unitaires indiqués dans l'offre doivent être utilisés.

20.6 Dans **un délai de trois (03) jours** après réception du contrat signé par l'entité adjudicatrice, le soumissionnaire sélectionné doit signer et dater le contrat et le retourner à l'entité adjudicatrice accompagné de la garantie de bonne exécution (le cas échéant). En signant le contrat, le soumissionnaire retenu deviendra l'entrepreneur et le contrat entrera en vigueur.

20.7 Si le soumissionnaire ne signe pas ou ne le retourne pas le contrat et toute garantie financière requise dans le délai de 03 jours après réception de l'avis, l'entité adjudicatrice peut considérer que l'acceptation de l'offre est annulée sans préjudice du droit de l'entité adjudicatrice de saisir la garantie, de demander une indemnité ou d'exercer tout autre recours en cas d'un tel manquement, et aucune réclamation de la part du soumissionnaire retenu ne sera recevable à l'encontre de l'entité adjudicatrice.

21. Garantie de soumission

La garantie de soumission mentionnée à l'article 10 ci-dessus est de **Deux millions cent soixante-huit mille (2 168 000,00) Francs CFA pour le LOT1 et d'un million six cent vingt-six mille (1 626 000,00) Francs CFA pour chacun des LOT 2 et 3**. Elle doit rester valable pendant 45 jours au-delà de la période de validité de la soumission. Les garanties de soumission fournies par les soumissionnaires n'ayant pas été choisies seront ~~renvoyées~~ envoyées avec les lettres indiquant au soumissionnaire qu'il n'a pas été retenu. La garantie de soumission du soumissionnaire retenu sera libérée à la signature du contrat.

22. Annulation de la procédure d'appel d'offres

Dans le cas où une procédure d'appel d'offres est annulée, les soumissionnaires en seront informés par l'entité adjudicatrice. Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant la séance d'ouverture des soumissions, les enveloppes scellées seront retournées non ouvertes aux soumissionnaires.

Une annulation peut par exemple survenir si :

- La procédure d'appel d'offres s'est avérée infructueuse, notamment lorsqu'aucune offre appropriée, recevable tant du point de vue qualitatif que financier, n'a été reçue ou en l'absence de toute réponse valable ;
- Les paramètres techniques ou économiques du projet ont fondamentalement changé ;
- Des circonstances exceptionnelles ou des cas de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- Toutes les offres recevables sur le plan technique dépassent les ressources financières disponibles ;
- Des erreurs substantielles, des irrégularités ou des fraudes ont été constatées dans la procédure, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale ;
- L'attribution n'est pas conforme à la bonne gestion financière, c.-à-d. qu'elle ne respecte pas les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par ex. le prix proposé par le soumissionnaire auquel le contrat doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

En aucun cas l'entité adjudicatrice ne sera tenue responsable de quelque dommage que ce soit, y compris mais sans s'y limiter aux dommages pour perte de profits, liés de quelque manière que ce soit à l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, même si l'entité adjudicatrice a été avisée de la possibilité de tels dommages. La

Publication d'un avis d'appel d'offres n'engage pas l'entité adjudicatrice à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

23. Attribution des contrats

Cet appel d'offres n'engage aucunement Help à attribuer un contrat ou à payer les frais encourus pour la préparation ou la soumission d'offres, ni les frais engagés pour la réalisation d'études nécessaires à leur préparation, ou pour la fourniture ou la conclusion d'un contrat de services ou de marchandises. Toute offre soumise sera considérée comme une offre faite par le soumissionnaire et non comme une acceptation par le soumissionnaire d'une offre faite par Help. Aucune relation contractuelle n'existera sauf en vertu d'un document contractuel écrit signé par un responsable dûment autorisé de Help et le soumissionnaire retenu.

Help peut attribuer des contrats pour des quantités partielles ou des articles individuels. Help informera les soumissionnaires retenus de sa décision à l'égard de leur offre le plus tôt possible après l'ouverture des soumissions. Help se réserve le droit d'annuler tout appel d'offres, de rejeter une partie ou l'ensemble des offres en tout ou partie, et d'attribuer tout contrat.

Les fournisseurs qui ne respectent pas les conditions contractuelles, y compris la livraison de différents produits, d'origine différente de celle indiquée dans leur offre et dans le contrat de couverture, peuvent être exclus des futurs appels d'offres.

24. Confidentialité

Cet appel d'offres ou toute partie de ce dernier ainsi que tous les exemplaires de celui-ci doivent être retournés à Help sur demande. Il est entendu que cet appel d'offres est confidentiel et exclusif à Help, qu'il contient des informations privilégiées dont une partie peut être protégée par les droits d'auteur, et qu'il est communiqué aux soumissionnaires et reçu par ces derniers à condition qu'aucune partie de celui-ci ni aucune information le concernant ne puisse être copiée, exposée ou fournie à un tiers sans le consentement écrit préalable de Help, à l'exception des spécifications que les soumissionnaires peuvent exposer aux sous-traitants potentiels dans le seul but d'obtenir des offres de leur part. Nonobstant les autres dispositions de l'invitation à soumissionner, les soumissionnaires seront liés par le contenu de ce paragraphe, que leur entreprise soumette ou non une offre, ou réponde de toute autre manière au présent appel d'offres.

25. Offre collusoire et comportement anti-concurrentiel

Les soumissionnaires et leurs employés, responsables, conseillers, agents ou sous-traitants ne doivent pas prendre part à des offres collusoires ni adopter un comportement anti-concurrentiel ou tout autre comportement similaire relatif à :

- La préparation de la soumission des offres,
- La clarification des offres,
- Le déroulement et le contenu des négociations,
- Y compris les négociations contractuelles finales, dans le cadre de cet appel d'offres ou processus d'approvisionnement, ou de tout autre processus d'approvisionnement mené par Help vis-à-vis de ses besoins.

Aux fins de la présente clause, une offre collusoire, un comportement anti-concurrentiel, ou tout autre comportement similaire peuvent inclure entre autres la divulgation, l'échange ou la clarification auprès de tout autre soumissionnaire, personne ou entité d'informations (de quelque forme que ce soit), qu'il s'agisse

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

d'informations commerciales confidentielles pour Help, tout autre soumissionnaire, personne ou entité afin de modifier les résultats d'une sollicitation de sorte à aboutir à un résultat autre que celui qui aurait été obtenu par le biais d'un processus concurrentiel.

26. Assistance inappropriée

Les offres qui, d'après le seul avis de Help, ont été compilées :

- Avec l'aide des employés ou entrepreneurs actuels de Help, ou d'anciens employés ou entrepreneurs de Help, en violation d'obligations de confidentialité ou en utilisant des informations qui ne sont pas autrement disponibles au grand public ou qui procureraient un avantage non-concurrentiel,
- Avec l'utilisation d'informations confidentielles et/ou internes de Help qui ne sont pas rendues publiques ni mises à la disposition d'autres soumissionnaires,
- En violation d'une obligation de confidentialité de Help, ou
- Contrairement à ces termes et conditions pour la soumission d'une offre, doivent être exclues de tout examen ultérieur.

Sans limiter le fonctionnement de la clause ci-dessus, un soumissionnaire ne doit pas, en l'absence d'une approbation écrite préalable de Help, autoriser une personne à contribuer ou à participer à tout processus relatif à la préparation d'une offre ou au processus d'approvisionnement si, à tout moment au cours des 6 mois précédant immédiatement la date d'émission de cet appel d'offres, la personne a été un responsable, un agent, un employé de Help, ou autrement engagé par Help, et a participé directement ou indirectement à la planification ou à l'exécution des exigences, du projet, ou de l'activité visés par le présent appel d'offres.

27. Pratiques de corruption

Tous les soumissionnaires et fournisseurs doivent adhérer aux normes éthiques les plus élevées, à la fois pendant le processus d'approvisionnement et lors de l'exécution d'un contrat.

L'attention de l'ensemble des soumissionnaires est portée sur le code de conduite de Help, qui fera partie intégrante de tout contrat attribué entre Help et le soumissionnaire.

28. Conflit d'intérêts

Un soumissionnaire ne doit pas se placer dans une position qui pourrait donner lieu ou qui donne lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu entre les intérêts de Help et ceux du soumissionnaire pendant le processus d'approvisionnement, et il doit s'assurer que ses employés, responsables, conseillers, agents ou sous-traitants font de même.

Si un conflit d'intérêts survient ou est susceptible de survenir au cours d'une étape du processus d'approvisionnement ou de l'exécution d'un contrat de Help, le soumissionnaire doit immédiatement en informer Help par écrit, en précisant tous les détails pertinents de la situation, y compris les cas dans lesquels les intérêts du soumissionnaire sont en conflit avec ceux de Help ou les cas dans lesquels tout responsable, employé ou personne sous contrat avec Help peut avoir ou sembler avoir un intérêt quelconque dans les affaires du soumissionnaire ou tout lien économique avec ce dernier. Le soumissionnaire doit prendre les mesures que Help est en droit de raisonnablement exiger afin de résoudre ou de gérer le conflit à la satisfaction de Help.

29. Retrait/Modification des offres

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Les demandes de retrait d'une offre ne seront pas honorées. Si le soumissionnaire retenu retire son offre, Help doit dûment enregistrer ladite offre et l'évaluer avec toutes les autres offres reçues. Si le soumissionnaire sélectionné a fourni une garantie de soumission, Help doit retenir cette garantie jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Le retrait d'une offre peut entraîner votre suspension ou votre retrait de la liste de fournisseurs de Help.

Un soumissionnaire peut modifier son offre avant la clôture de l'appel d'offres. Toute modification de ce genre doit être présentée par écrit et dans une enveloppe scellée portant le numéro de l'offre initiale. Aucune modification ne doit être autorisée après la clôture de l'appel d'offres.

30. Offres tardives

Toutes les offres reçues après la clôture de l'appel d'offres seront rejetées.

31. Conditions générales pour les contrats de fournitures

Tous les soumissionnaires doivent reconnaître que les conditions générales pour les contrats de fournitures, de services ou de travaux, selon le cas, sont acceptées.

32. Annulation de l'appel d'offres

En cas d'annulation de l'appel d'offres, les soumissionnaires seront informés par Help. Si l'appel d'offres est annulé avant que l'enveloppe n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront retournées non ouvertes aux soumissionnaires.

L'appel d'offres peut être annulé dans les situations suivantes :

- Lorsqu'aucune offre valable sur le plan qualitatif ou financier n'a été reçue ou qu'il n'y a eu aucune réponse ;
- Les paramètres techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Des circonstances exceptionnelles ou des cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres conformes sur le plan technique dépassent les ressources financières disponibles ;
- Des irrégularités ont été constatées dans la procédure, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale ;

En aucun cas Help ne sera tenue responsable de dommages, quelle que soit leur nature (notamment les dommages pour perte de profit) ou leur relation avec l'annulation d'un appel d'offres, même si Help a été avisée de la possibilité de ces dommages. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage pas Help à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

33. Questions concernant cet appel d'offres

Pour les questions concernant cet appel d'offres, veuillez contacter la personne-ressource au service des approvisionnements, de Help à l'adresse e-mail suivante : helpburkina@help-ev.de avec en objet « **FOURNITURE DE 1 000 KITS DE SUPPORT ABRIS _ PBFA089-24-24-01** Question »

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Les offres ne doivent pas être envoyées à l'adresse e-mail ci-dessus.

34. Appels et plaintes

Les appels ou les plaintes concernant la procédure d'approvisionnement, en question doivent être déposés par écrit auprès du **Directeur pays** à l'adresse postale suivante : 06 BP 9452 Ouagadougou 06 numéro de téléphone : (+226) 25 41 78 12. Les plaintes ou les appels sont examinés et traités dans **un délai de 15 jour ouvrable**.

Pièce N°4

Formulaire de soumission de proposition

Formulaire de soumission de proposition (contrat de fournitures)

Informations concernant le candidat ou l'entreprise	
Entreprise (nom légal)	
Rue et numéro de rue	
Ville	
Code postal	
Pays	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	
Site internet	
Directeur (nom)	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENTREPRISE	
Votre entreprise a-t-elle mis en place des politiques liées à la RSE, par exemple en matière de santé, de sécurité, de ressources humaines, d'énergie ou de climat, ou votre société est-elle membre du Pacte Mondial (Global Compact) ? Veuillez indiquer quelles politiques.	
Votre entreprise est-elle, par exemple, certifiée ISO 26000/50001/14000 ou SA8000 ? Veuillez indiquer laquelle.	
Votre entreprise dispose-t-elle d'un code de conduite ?	

RÉFÉRENCES				
Nom et pays du client	Type de contrat	Valeur	Nom du contact	Téléphone/fax et e-mail

Veillez inclure les détails concernant l'expérience et les performances passées vis-à-vis de contrats de nature similaire dans les cinq dernières années et des informations sur d'autres contrats en cours et/ou des engagements futurs, y compris des détails sur la participation réelle et effective à chacun de ces contrats, la description des missions du candidat et les durées de son engagement. Des documents supplémentaires peuvent être ajoutés au formulaire ci-dessus.

Validité

La proposition est valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours après la date de clôture, conformément à l'article A.7.

Après avoir lu votre Appel d'Offres **N°PBFA089-24-24-01_ Fourniture de 1.000 kits abris transitionnels** publié le mercredi 05 juin 2024 et après l'avoir examinée, je vous propose/nous vous proposons d'exécuter et de compléter les services conformément à l'ensemble des conditions de la demande de devis, et ce pour la somme indiquée dans notre proposition financière.

De plus, par la présente :

- J'accepte/nous acceptons, sans restriction, toutes les dispositions de la demande de devis, y compris les conditions générales pour les contrats de service et le projet de contrat de service, avec toutes les annexes.
- Je m'engage/Nous nous engageons, à condition qu'un contrat soit émis par l'entité adjudicatrice, à exécuter tous les services décrits dans les termes de référence, à l'annexe [X].
- Je certifie et atteste/Nous certifions et attestons le respect des critères d'éligibilité de l'article 33 des conditions générales pour les contrats de service, à l'annexe [X].
- Je certifie et atteste/Nous certifions et attestons le respect du code de conduite des fournisseurs de Help, à l'annexe [X].

Les déclarations ci-dessus feront partie intégrante du contrat et toute fausse déclaration sera considérée comme un motif de résiliation.

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Date, signature et tampon :

Signé par :

Le candidat :

Nom de l'entreprise :

Adresse

Numéro de
téléphone

Adresse e-mail :

Nom de la personne
à contacter

Pièce N°5

Projet de contrat de Fourniture

Projet de contrat (Fournitures)

CONTRAT DE FOURNITURE DE BIENS

N° de référence : **PBFA089-24-24-01**

L'ONG HELP, reconnue par Arrêté n°2020 00340/MATDC/SG/DGLPAP/DOASOC avec le n° DP-ONG 0604 du 28 Janvier 2020 portant autorisation d'exercer au Burkina Faso, sise à Ouaga 2000, BP 06 BP 9452 Ouaga 06, Tél : 25 41 78 12, représentée par SEDOGO Serge Alfred en sa qualité de Directeur Pays,

Ci-après dénommée l' « Acheteur » ou « HELP » d'une part,

Et

La société....., Société A Responsabilité Limitée, au capital de..... FCFA, dont le siège social est sise àau secteur.....parcelle.....Inscrit au registre du commerce au N°RCCMN°IFU....., BP, Tél :, représentée par en sa qualité de Gérant,

Ci-après dénommé le « Fournisseur » d'autre part,

L'Acheteur et le Fournisseur ensemble désignés les « Parties » et individuellement la « Partie ».

PREAMBULE

En vue d'assurer ou de faciliter la mise en œuvre de ses activités, l'ONG HELP a manifesté sa volonté d'acquisition de **1.000 kits d'Abris transitionnels**.

À cet effet, elle soumet cette intention à la Société.....ci-dessus dénommée le « fournisseur » qui accepte.

Le fournisseur déclare être un professionnel ayant la maîtrise totale de la mission à lui confiée. Elle s'engage à cet effet à assurer une livraison conforme.

Chacune pour ce qui la concerne déclare accepter en toute responsabilité le préambule ci-dessus et le considère comme partie intégrante du présent contrat de prestation de services.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Accord d'approvisionnement

1.1 Le fournisseur s'engage à vendre et livrer les kits d'Abris transitionnels par LOT dans les régions du Nord, Centre Nord, Est, Sahel et Boucle du Mouhoun

Conformément :

- i) Au présent contrat,
- ii) A l'ordre de service notifiant l'approbation du marché,
- iii) Aux spécifications techniques,
- iv) Au bordereau des prix unitaires
- v) A l'offre financière
- vi) A tout autre document mentionné dans la demande de cotation.

Article 2 : Durée et Lieu d'exécution du contrat

Le présent contrat de fourniture de biens est conclu pour une durée de trente (30) jours calendaires. Il prend effet à compter du **lundi 12 aout 2024 à la signature du contrat par les deux (02) parties pour se terminer le jeudi 12 septembre 2024** dans limite de livraison.

Ce délai est ferme et non révisable sauf accord des parties. A l'expiration de ce délai, l'acheteur peut résilier de plein droit ce contrat et confier la mission à tout autre fournisseur de son choix sans besoin de notifier la fin du présent contrat au fournisseur.

Article 3 : Prix et modalité de paiement

3.1. Prix

HELP s'engage à payer au fournisseur, à titre de paiement pour la fourniture des biens, la somme prévue à l'annexe 2.

3.2. Modalité de Paiement

Les prix unitaires sont des prix fixes et non révisables

Le paiement sera effectué dans un délai de trente (30) jours suivant la réception des biens et des documents complets en règle au bureau désigné de Help après la présentation d'une facture conforme. Le paiement effectué par l'acheteur n'implique aucune acceptation de fournitures ou de services connexes.

Les paiements seront effectués en Francs CFA au nom du fournisseur par virement bancaire sur le compte suivant :

Numéro de compte : [à compléter par le fournisseur]

Nom de la banque : [à compléter par le fournisseur]

Adresse de la banque : [à compléter par le fournisseur]

Nom du compte : [à compléter par le fournisseur]

Code BIC (SWIFT) : [à compléter par le fournisseur]

L'Acheteur s'engage à ne pas payer par des lettres de crédit ou avant la livraison.

L'Acheteur peut soustraire toutes les pénalités contractuelles en suspens dans les montants respectif dû après une notification au fournisseur.

Article 4: Normes de qualité

Tous les kits d'Abris d'Urgence fournir en vertu du présent contrat doivent être conformes aux descriptions et spécifications figurant à l'annexe 1.

Spécifications techniques (LOT 1)

➤ Kit pour abris

Article n°	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques se référant à la documentation	Notes du comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
2	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
3	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			

	Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier			
--	--	--	--	--

➤ **Kit pour installation de filet d'ombrage**

Articl en°	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques se référant à la documentation	Notes du comité d'évaluation
1	<p>Poteau métallique carré</p> <p>30X30mm Longueur 2,80m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.</p>	<p>Poteau métallique carré</p>		
2	<p>Poteau métallique carré</p> <p>30X30mm Longueur 2,60m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.</p>	<p>Poteau métallique carré</p>		
3	<p>Tuyau PVC</p> <p>PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible</p>	<p>Tuyau PVC</p>		
4	<p>Fil de fer recuit</p>			

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg			
--	--	--	--	--

Spécifications techniques (LOT 2)

➤ **Kit pour abris**

Article n°	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques se référant à la documentation	Notes du comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
2	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
3	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
4	Tube PVC	Tube PVC		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible			
5	Natte végétale	Natte végétale		
	Dimensions 2 m x 1 m obligatoire			
6	Natte plastique	Natte plastique		
	Dimensions standards 2 m x 1,2 m			
7	Sac vide	Sac vide		
	Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.			
8	Fil recuit	Fil recuit		
	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" Poids : 0,35 kg			
9	Corde nylon	Corde nylon		
	Rouleau de 100m de long Diamètre :4mm			
10	Fil à coudre en nylon	Fil à coudre en nylon		
	Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30			
11	Corde	Corde		
	Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire			
12	Aiguille	Aiguille		

➤ **Kit pour installation de filet d'ombrage**

Articl en°	Spécifications requises	Spécificati- ons proposées	Notes, remarques se référant à la documentatio n	Notes du comité d'évaluation
1	<p>Poteau métallique carré</p> <p>30X30mm Longueur 2,80m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.</p>	<p>Poteau métallique carré</p>		
2	<p>Poteau métallique carré</p> <p>30X30mm Longueur 2,60m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.</p>	<p>Poteau métallique carré</p>		
3	<p>Tuyau PVC</p> <p>PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible</p>	<p>Tuyau PVC</p>		
4	<p>Fil de fer recuit</p> <p>Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg</p>			

Spécifications techniques (LOT 3)

Article n°	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques se référant à la documentation	Notes du comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
2	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
3	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
4	Tube PVC	Tube PVC		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	PVC Longueur 6m seur Flexible	Ø32 mm Epais- 2mm		
5	Natte végétale		Natte végé- tale	
	Dimensions 2 m x 1 m obligatoire			
6	Natte plastique		Natte plas- tique	
	Dimensions standards 2 m x 1,2 m			
7	Sac vide		Sac vide	
	Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.			
8	Fil recuit		Fil recuit	
	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" Poids : 0,35 kg			
9	Corde nylon		Corde nylon	
	Rouleau de 100m de long Diamètre :4mm			
10	Fil à coudre en nylon		Fil à coudre en nylon	
	Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30			
11	Corde		Corde	
	Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire			
12	Aiguille		Aiguille	

Article 5 : Processus de commande et livraison des kits d'Abris d'Urgence

La quantité totale des mille (1 000) kits d'Abris transitionnels sera livrée en trois (3) lots dans les régions du Nord, Centre Nord, Sahel, Est et Boucle du Mouhoun.

Chaque lot de kits d'abris transitionnels, un contrat distinct sera émis par l'acheteur.

La livraison des kits d'Abris d'Urgence commandée doit être effectuée par le fournisseur dans un délai de *trente (30) jours calendaires* après l'émission du contrat.

La condition de livraison doit être [DDP (*rendu droits acquittés*)] (Incoterms 2010).

Le fournisseur doit organiser le transport des kits d'Abris d'Urgence vers l'adresse ou les adresses désignée(s), le dédouanement (le cas échéant) et le déchargement des kits d'Abris d'Urgence et prendre en charge financièrement tous les frais et taxes qui y sont liés (tous frais de transport non expressément mentionnés dans ce paragraphe doivent être couverts par l'entrepreneur).

Pour les documents de livraison, le fournisseur doit fournir les documents suivants à l'acheteur sur livraison des colis alimentaires :

- PV de réception définitif ou bordereau de livraison
- Facture
- Tout autre document requis relatif à la livraison DDP.

Article 6 : Inspection et acceptation des fournitures

Toutes les fournitures livrées feront l'objet d'une inspection et d'essais réalisés par l'acheteur ou ses représentants désignés, dans la mesure du possible, en tout temps et en tout lieu, en tout état de cause, avant l'acceptation officielle par l'acheteur.

Ni l'exécution d'inspections des fournitures ni l'absence de ces inspections ne libèreront l'acheteur de ses garanties ou de l'exécution d'une quelconque obligation contractuelle.

Les fournitures seront prises en charge par l'acheteur une fois qu'elles auront été livrées à la destination finale conformément au contrat, qu'elles auront réussi les essais requis, ou qu'elles auront été correctement installées ou mises en service, selon le cas, et qu'un certificat d'acceptation aura été délivré.

Article 7 : Pénalités contractuelles, rejet de fournitures

Tous les kits d'Abris d'Urgence livrés doivent être conformes aux spécifications techniques définies à l'annexe 1.

Les fournitures livrées qui ne respectent pas pleinement ces exigences seront rejetées par l'acheteur et doivent être remplacées immédiatement par le fournisseur, sans frais supplémentaires. Pour écarter toute ambiguïté, si, suite à un rejet par l'acheteur, il est constaté qu'au moins dix pour cent (10%) des articles à livrer ne sont pas entièrement conformes aux exigences, l'acheteur dispose du droit, à son gré, soit de demander un remplacement jusqu'à ce que tous les kits d'Abris d'Urgence soient pleinement conformes aux exigences, soit de résilier immédiatement le présent contrat par le biais d'une notification écrite au fournisseur.

Si l'acheteur fait l'option du remplacement, le fournisseur dispose d'un délai de 5 jours pour procéder au remplacement des produits non conformes. Passé ce délai, l'acheteur a le droit de procéder de plein droit à la résiliation du contrat.

Tous les frais de transport encourus en cas de rejet des fournitures par l'acheteur seront à la charge du fournisseur.

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

En cas de modifications concernant les fournitures à livrer (marque de substitution ou autre), le fournisseur doit immédiatement informer l'acheteur par écrit des nouvelles conditions et attendre l'approbation écrite de l'acheteur avant de procéder.

Dans le cas où de telles modifications sont apportées sans l'approbation préalable du fournisseur, cette dernière n'a aucune obligation de payer pour les articles, et les colis alimentaires concernés doivent faire l'objet d'un rejet. Si un paiement a déjà été effectué, le fournisseur devra rembourser le montant des articles concernés à l'entité adjudicatrice.

Le processus de livraison doit à tout moment être conforme aux conditions définies à l'article 3.

Article 8 : Pénalités

Les parties conviennent qu'en cas où les biens livrés ne remplissant pas les exigences de l'article 3, l'acheteur est en droit, pour chaque cas individuel, de recouvrer une compensation financière pour les dommages causés au projet à concurrence de *cinq pour cent (.5. %)* du prix d'achat des fournitures à livrer pendant le mois civil concerné.

Le plafond de ces pénalités doit être de dix pour cent (10%) du prix d'achat de l'ensemble des fournitures à livrer en vertu du présent contrat.

Dans le cas où les dommages causés au projet dépassent dix pour cent (10%) du prix d'achat de l'ensemble des fournitures à livrer en vertu du présent contrat, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de résilier le contrat.

Dans tous les cas, si le fournisseur, intentionnellement ou par négligence, a causé une perte au budget du projet, l'acheteur se réserve le droit de résilier le contrat.

Article 9 : GARANTIE

Le fournisseur garantit que tout matériel fourni conformément au présent contrat est exempt de vices de fabrication et est conforme aux spécifications techniques énoncées dans les documents contractuels, aux normes industrielles reconnues et aux réglementations applicables.

En cas de défaillance du matériel pendant la période de garantie, le fournisseur s'engage à remplacer, sans frais supplémentaires pour l'acheteur, tout composant ou équipement défectueux dans les plus brefs délais après notification écrite de l'acheteur.

Le fournisseur, après réception de la notification lui informant le caractère défectueux du matériel, s'engage à effectuer une inspection du matériel défectueux dans un délai raisonnable et à fournir un remplacement approprié.

Le délai de garantie est de

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

a) Il est convenu qu'au cours du présent contrat et/ou de l'exécution des services, Le Fournisseur peut être exposé à ou recevoir des informations confidentielles ». Toutes les informations confidentielles, écrites ou verbales, mises à disposition, divulguées ou autrement connues du Fournisseur en vertu du présent contrat sont considérées comme la propriété exclusive de HELP. Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées par Le Fournisseur que pour l'exécution des services ou des autres obligations prévues par la présente. Aussi bien pendant la durée du présent contrat qu'à tout moment par la suite, Le Fournisseur ne doit pas révéler, publier ou divulguer d'une autre manière les informations confidentielles à un tiers sans le consentement écrit préalable de HELP.

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

(b) à la résiliation du présent contrat, Le Fournisseur accepte de remettre toutes les informations confidentielles à HELP. Le Fournisseur accepte que les conditions du présent contrat soient traitées comme des informations confidentielles de HELP.

(c) Dans l'exécution des projets de recherche, HELP garantit la confidentialité à ses Bénéficiaires commerciaux. Par conséquent, dans l'accomplissement et/ou en relation avec les travaux autorisés dans le cadre d'un contrat que HELP a conclu avec une entité commerciale, Le Fournisseur accepte de ne pas révéler l'identité du Bénéficiaire commercial de quelque manière que ce soit sans l'approbation spécifique de HELP. En outre, Le Fournisseur ne doit pas publier ou révéler à des tiers l'objet de toute information élaborée dans le cadre de l'exécution des services prévus par le présent contrat, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de la présidente de HELP ou de son/sa représentant(e).

(d) Les informations exclues du présent article sont comme suit : 1) les informations qui deviennent publiques au travers qu'à travers une violation du présent contrat ; 2) celles qui étaient connues du Fournisseur (telles qu'établies par ses propres dossiers ou toute autre preuve compétente avant la divulgation) ; 3) celles qui tombent légalement entre les mains du Fournisseur grâce à un tiers qui n'est pas tenu de garder ces informations confidentielles ; ou 4) celles dont la divulgation est exigée par la loi, par tout tribunal compétent ou par tout organisme de réglementation officiel.

ARTICLE 11 : MODIFICATION

HELP peut apporter des modifications aux matériels commandés par des augmentations ou des diminutions, auxquels cas, le prix du contrat est révisé en conséquence par application aux quantités en sus ou en moins des prix correspondants du bordereau. En même temps, le délai est révisé en conséquence. Toute modification du présent contrat de Fourniture fera l'objet d'un avenant dûment signé par les parties conformément à la législation en vigueur au Burkina Faso. Toute déviation de cette disposition rendrait la modification nulle et non avenue.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur est responsable de la bonne exécution de la présente mission ou du respect de ses obligations énumérées ci-dessus.

Il est seul responsable de sa propre sécurité dans différentes zones d'exécution de la mission. Dans un environnement marqué par une insécurité sur le territoire national, Le Fournisseur déclare connaître parfaitement les circonstances d'exécution de la mission. La responsabilité de HELP ne saurait être recherchée directement ou indirectement en cas d'attaques terroristes sur les lieux d'exécution de la mission. Le Fournisseur prendra toutes les dispositions pour se mettre à l'abri et ou se protéger par tous les moyens.

Aucun lien de subordination juridique ne saurait être recherché entre Le Fournisseur qui déclare être un professionnel indépendant disposant d'une expérience éprouvée en la matière.

ARTICLE 13 : RESILIATION**13-1 Résiliation par l'acheteur**

L'Acheteur peut, moyennant notification écrite adressée au Fournisseur, mettre fin au présent contrat de Fourniture, de plein droit et sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés, dans les cas suivants : Le Fournisseur n'exécute pas ses obligations selon les termes du présent contrat ;

- Le Fournisseur cède le présent contrat de Fourniture ou fait intervenir des sous-traitants sans le consentement de l'Acheteur.

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

- Le bailleur de fonds résilie ou restreint l'accord de financement avec HELP
- La cessation des activités de HELP au Burkina Faso pour cause de situation nationale ou par décision des autorités du Burkina Faso.

Lorsque HELP considère que cette résiliation est nécessaire pour éviter un conflit d'intérêts.

Si Le Fournisseur était conscient d'un conflit d'intérêts potentiel avant la signature du présent contrat, ou s'il a découvert un conflit réel ou potentiel après la conclusion du contrat et qu'il n'a pas divulgué les informations pertinentes à L'Acheteur ou qu'il a fait de fausses déclarations à L'Acheteur.

13-2 Résiliation par le Fournisseur

Le Fournisseur peut mettre fin au présent contrat de Fourniture moyennant notification écrite et motivée adressée à HELP et après une mise en demeure de s'exécuter sans effet d'un (01) mois, dans les cas suivants :

HELP manque de payer au Fournisseur les montants dus dans les délais prévus ;

HELP manque constamment de satisfaire à ses obligations contractuelles.

Article 14 : Force Majeure

Bien que chaque partie fasse tout son possible pour s'acquitter de ses obligations en vertu des termes du présent accord, aucune d'entre elles ne doit être tenue responsable de tout retard dans l'exécution ou de toute absence d'exécution de ses obligations en vertu du présent accord si ce retard ou cette non-exécution est causé(e) par un cas de force majeure tel que des troubles civils, une action militaire, une catastrophe naturelle ou toute autre circonstance qui est indépendante de la volonté raisonnable de la partie en question. Dans ce cas, la partie informera immédiatement l'autre partie par écrit de l'existence, de la persistance et de la durée raisonnablement prévue de cette cause ou de cet événement et de la probabilité d'un retard. Dans le cas où la livraison des fournitures devait être retardée de plus d'un (1) mois par une telle cause ou un tel événement, l'acheteur doit avoir le droit de résilier le présent contrat avec effet immédiat par notification écrite au fournisseur.

Article 15 : Clause de divisibilité

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat devaient être considérées comme invalides, illégales, non exécutoires ou en conflit avec la législation d'une des juridictions, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des dispositions restantes ne doivent en aucune façon en être affectés ou compromis.

- **Droit d'accès**

L'entité adjudicatrice et les donateurs financiers du projet dans le cadre duquel cet approvisionnement est exécuté, ou toute personne autorisée par ces entités, se réservent le droit d'accéder aux dossiers et à la documentation financière de tous les partenaires d'exécution et entrepreneurs (ou sous-traitants) afin de vérifier les coûts déclarés et la conformité aux procédures et exigences du donateur.

- **Droit et juridiction applicables**

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Le présent contrat (et tout litige, controverse et procédure ou réclamation de quelque nature que ce soit qui en découle) doit être régi et interprété conformément à la loi burkinabé. Les autorités compétentes pour résoudre tout différend pouvant survenir entre le fournisseur et l'acheteur au cours de l'exécution du présent contrat sont les tribunaux de grande Instance de Ouagadougou et les bureaux d'exécution.

A défaut d'accord à l'amiable, les contestations qui s'élèveraient dans l'exécution du présent contrat seront soumises au tribunal compétent.

Article 16 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leurs adresses ci-dessus indiquées.

Article 17 : Ordre de priorité des documents contractuels

Le contrat est composé des documents suivants, par ordre de priorité :

1. Le présent contrat
2. Spécifications techniques des produits (annexe 1)
3. Contrat de fourniture (Annexe 2)
4. Conditions générales pour les contrats de fournitures (Annexe 3)
5. Code de conduite des fournisseurs (Annexe 4)
6. Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs (Annexe 5)
7. Confirmation de conformité (Annexe 6)
8. Formulaire de soumission (Annexe 7)

Les divers documents constituant le contrat sont réputés comme complémentaires ; en cas d'ambiguïté ou de divergence, ils doivent être lus dans l'ordre dans lequel ils sont énumérés ci-dessus.

Article 18 : Langue

La langue du présent contrat ainsi que de toutes les communications écrites entre l'entrepreneur et l'entité adjudicatrice doit être le français.

Article 19 : Entrée en vigueur et durée

Le contrat doit entrer en vigueur le lundi 12 août 2024 après sa signature par les deux parties de ce contrat. Le contrat doit rester en vigueur jusqu'à la fin de la période de responsabilité conformément aux conditions générales pour les contrats de fournitures de Help.

Article 20 : Amendements au contrat

Les amendements au présent contrat doivent être effectués par écrit sous la forme d'un document signé par les représentants dûment autorisés des deux parties. Cela s'applique également à cette section 11 et à l'exigence de la forme écrite pour tout amendement au présent contrat : Il n'existe aucun accord parallèle non écrit à ce contrat.

Article 21 : Avis

Toute communication écrite relative à ce contrat entre l'acheteur et le fournisseur doit mentionner le titre du contrat et le numéro du contrat, et doit être envoyée par e-mail/courrier aux adresses indiquées dans ce contrat.

Le présent contrat est établi en vingt un (21) articles et en deux (02) exemplaires originaux signés et paraphés par les parties. Chacune des parties reconnaît avoir reçu une copie à la signature.

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Fait à Ouagadougou, le 2024

Pour le Fournisseur

Nom :

Titre :

Signature :

Date :

Pour l'acheteur

Nom :

Titre :

Signature :

Date :

Pièce N°6

Spécifications techniques, formulaire d'offre financière

I. LOT 1 :

1- Spécifications techniques (LOT 1)

N° de référence de l'appel d'offres : PBFA0879-24-24-0_LOT 1

Titre du contrat : Fourniture de 400 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer à Dori, Kaya, Fada, Ouahigouya avec des quantités à définir pour chaque zone selon la situation des besoins

Instructions :

"Les soumissionnaires sont priés de compléter le modèle figurant ci-dessous :

- La colonne 2, rempli par l'ONG Help, indique les spécifications requises (à ne pas modifier par le soumissionnaire),
- La colonne 3, à **compléter par le soumissionnaire**, doit détailler ce qui est proposé (par exemple, les mots « conforme » ou « oui » ne suffisent pas)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires au sujet de l'approvisionnement qu'il propose et éventuellement de faire référence à la documentation.

L'éventuelle documentation fournie doit indiquer de manière claire (surligner par ex.) les modèles proposés et les options incluses, le cas échéant, afin que les évaluateurs puissent voir la configuration exacte. Les offres qui ne permettent pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications peuvent être rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer une comparaison simple entre les spécifications requises et les spécifications proposées.

➤ **Kits pour abris**

Article n°	Spécifications requises	Spécifications Proposées	Notes, Remarques se Référant à la documentation	Notes du comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau Métallique Carré		
	30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux			

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	(02) pattes scellement			
2	Poteau métallique carré	Poteau Métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
3	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
4	Tube PVC	Tube PVC		
	PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible			
5	Natte végétale	Natte végétale		
	Dimensions 2 m x 1 m obligatoire			
6	Natte plastique	Natte plastique		
	Dimensions standards 2 m x 1,2 m			
7	Sac vide	Sac vide		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.			
8	Fil recuit	Fil recuit		
	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg			
9	Corde nylon	Corde nylon		
	Rouleau de 100m de long Diamètre : 4mm			
10	Fil à coudre en nylon	Fil à coudre en nylon		
	Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30			
11	Corde	Corde		
	Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire			
12	Aiguille	Aiguille		
	Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier			

➤ Kit pour installation de filet d'ombrage

Articl en°	Spécifications requises	Spécifications propo-sées	Notes, re-marques se ré-férant à la do-cumentation	Notes du co-mité d'évalua-tion
1	Poteau métallique carré	Poteau mé-tallique carré		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	30X30mm Longueur 2,80m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.			
2	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,60m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.			
3	Tuyau PVC	Tuyau PVC		
	PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible			
4	Fil de fer recuit			
	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg			

2- Ventilation du budget (Formulaire d'offre financière type)

Numéro de référence de l'appel d'offres : PBFA089-24-24-01_ LOT 1

Titre du contrat : Fourniture de 400 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer à Dori, Kaya, Fada, Ouahigouya avec des quantités à définir pour chaque zone selon la situation des besoins

➤ **Kits pour abris**

Article n°	Quantité/kit	Spécifications proposées (y compris marque/modèle)	Coûts unitaires avec livraison	Total F CFA
------------	--------------	--	--------------------------------	-------------

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

1	4	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
2	6	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
3	2	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
4	20	Tube PVC		
		PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible		
5	28	Natte végétale		
		Dimensions 2 m x 1 m obligatoire		
6	4	Natte plastique		
		Dimensions standards 2 m x 1,2 m		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

7	24	Sac vide		
		<p>Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.</p>		
8	6	Fil recuit		
		<p>Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg</p>		
9	1	Corde nylon		
		<p>Rouleau de 100m de long Diamètre : 4mm</p>		
10	2	Fil à coudre en nylon		
		<p>Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30</p>		
11	1	Corde		
		<p>Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire</p>		
12	1	Aiguille		
		<p>Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier</p>		
Total pour un (01) kit				
Total pour quatre cent (400) kits				

➤ **Kit pour installation de filet d'ombrage**

Article n°	Quantité/kit	Spécifications proposées (y compris marque/modèle)	Coûts unitaires avec livraison à Tougan	Total F CFA
1	4	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,80m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
2	4	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,60m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
	10	Tube PVC		
		PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible		
	3	Fil de fer recuit		
		Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg		
Total pour 1 kit				
Total pour vingt-cinq (25) kits				

II. LOT 2 :

3- Spécifications techniques (LOT 2)

N° de référence de l'appel d'offres : PBFA089-24-24-01_LOT 2

Titre du contrat : Fourniture de 300 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer à Kaya, Ouahigouya, Dédougou avec des quantités à définir pour chaque zone selon les besoins

Instructions :

"Les soumissionnaires sont priés de compléter le modèle figurant ci-dessous :

- La colonne 2, rempli par l'ONG Help, indique les spécifications requises (à ne pas modifier par le soumissionnaire),
- La colonne 3, à **compléter par le soumissionnaire**, doit détailler ce qui est proposé (par exemple, les mots « conforme » ou « oui » ne suffisent pas)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires au sujet de l'approvisionnement qu'il propose et éventuellement de faire référence à la documentation.

L'éventuelle documentation fournie doit indiquer de manière claire (surligner par ex.) les modèles proposés et les options incluses, le cas échéant, afin que les évaluateurs puissent voir la configuration exacte. Les offres qui ne permettent pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications peuvent être rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer une comparaison simple entre les spécifications requises et les spécifications proposées.

➤ Kits pour abris

Article n°	Spécifications requises	Spécifications Proposées	Notes, Remarques se Référant à la documentation	Notes du Comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau Métallique Carré		
	30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
2	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
3	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux			

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	(02) pattes scellement			
4	Tube PVC	Tube PVC		
	PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible			
5	Natte végétale	Natte végétale		
	Dimensions 2 m x 1 m obligatoire			
6	Natte plastique	Natte plastique		
	Dimensions standards 2 m x 1,2 m			
7	Sac vide	Sac vide		
	Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.			
8	Fil recuit	Fil recuit		
	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg			
9	Corde nylon	Corde nylon		
	Rouleau de 100m de long Diamètre : 4mm			
10	Fil à coudre en nylon	Fil à coudre en nylon		
	Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30			
11	Corde	Corde		
	Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire			

12	Aiguille	Aiguille		
	Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier			

➤ **Kit pour installation de filet d'ombrage**

Articl en°	Spécifications requises	Spécificati ons proposées	Notes, remarques se référant à la documentati on	Notes du comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,80m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.			
2	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,60m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.			
3	Tuyau PVC	Tuyau PVC		
	PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible			
4	Fil de fer recuit			

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg			
--	--	--	--	--

4- Ventilation du budget (Formulaire d'offre financière type)

Numéro de référence de l'appel d'offres : **PBFA087-23-24-08_ LOT 2**

Titre du contrat : Fourniture de 300 kits de supports abris et 25 kits d'installation de filet d'ombrage à livrer à Kaya, Ouahigouya, Dédougou avec des quantités à définir pour chaque zone selon les besoins

➤ **Kits pour abris**

Article n°	Quantité/kit	Spécifications proposées (y compris marque/modèle)	Coûts unitaires avec livraison	Total F CFA
1	4	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
2	6	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		

3	2	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
4	20	Tube PVC		
		PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible		
5	28	Natte végétale		
		Dimensions 2 m x 1 m obligatoire		
6	4	Natte plastique		
		Dimensions standards 2 m x 1,2 m		
7	24	Sac vide		
		Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.		
8	6	Fil recuit		
		Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" Poids : 0,35 kg		
9	1	Corde nylon		
		Rouleau de 100m de long Diamètre : 4mm		
10	2	Fil à coudre en nylon		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

		Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30		
11	1	Corde		
		Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire		
12	1	Aiguille		
		Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier		
Total pour un (01) kit				
Total pour trois cent (300) kits				

➤ **Kit pour installation de filet d'ombrage**

Article n°	Quantité/kit	Spécifications proposées (y compris marque/modèle)	Coûts unitaires avec livraison à Tougan	Total F CFA
1	4	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,80m Épaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
2	4	Poteau métallique carré		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

		30X30mm Longueur 2,60m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.	
	10	Tube PVC PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible	
	3	Fil de fer recuit Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg	
Total pour 1 kit			
Total pour vingt-cinq (25) kits			

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

III. LOT 3 :

5- Spécifications techniques (LOT 3)

N° de référence de l'appel d'offres : PBFA089-24-24-01_LOT 3

Titre du contrat : Fourniture de 300 kits de supports abris à livrer à Fada, Ouahigouya et Dédougou et avec les quantités à définir pour chaque zone selon les besoins

Instructions :

"Les soumissionnaires sont priés de compléter le modèle figurant ci-dessous :

- La colonne 2, rempli par l'ONG Help, indique les spécifications requises (à ne pas modifier par le soumissionnaire),
- La colonne 3, à **compléter par le soumissionnaire**, doit détailler ce qui est proposé (par exemple, les mots « conforme » ou « oui » ne suffisent pas)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires au sujet de l'approvisionnement qu'il propose et éventuellement de faire référence à la documentation.

L'éventuelle documentation fournie doit indiquer de manière claire (surligner par ex.) les modèles proposés et les options incluses, le cas échéant, afin que les évaluateurs puissent voir la configuration exacte. Les offres qui ne permettent pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications peuvent être rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer une comparaison simple entre les spécifications requises et les spécifications proposées.

➤ Kits pour abris

Article n°	Spécifications requises	Spécifications Proposées	Notes, Remarques se Référant à la documentation	Notes du comité d'évaluation
1	Poteau métallique carré	Poteau Métallique Carré		
	30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
2	Poteau métallique carré	Poteau Métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux (02) pattes scellement			
3	Poteau métallique carré	Poteau métallique carré		
	30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol constitué de deux			

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

	(02) pattes scellement			
4	Tube PVC	Tube PVC		
	PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible			
5	Natte végétale	Natte végétale		
	Dimensions 2 m x 1 m obligatoire			
6	Natte plastique	Natte plastique		
	Dimensions standards 2 m x 1,2 m			
7	Sac vide	Sac vide		
	Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.			
8	Fil recuit	Fil recuit		
	Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg			
9	Corde nylon	Corde nylon		
	Rouleau de 100m de long Diamètre : 4mm			
10	Fil à coudre en nylon	Fil à coudre en nylon		
	Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30			
11	Corde	Corde		
	Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire			

12	Aiguille	Aiguille		
	Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier			

6- Ventilation du budget (Formulaire d'offre financière type)

Numéro de référence de l'appel d'offres : PBFA087-23-24-08_ LOT 2

Titre du contrat : Fourniture de 300 kits de supports abris à livrer à Fada, Ouahigouya et Dédougou et avec les quantités à définir pour chaque zone selon les besoins

➤ **Kits pour abris**

Article n°	Quantité/kit	Spécifications proposées (y compris marque/modèle)	Coûts unitaires avec livraison à Tougan	Total F CFA
1	4	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 1,30m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
2	6	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,10m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		

3	2	Poteau métallique carré		
		30X30mm Longueur 2,50m Epaisseur 3mm, Poteaux métalliques seront traités avec bec de réception des PCV à une extrémité et à l'autre extrémité un dispositif d'enfouissement au sol avec deux (02) pattes de scellement.		
4	20	Tube PVC		
		PVC Ø32 mm Longueur 6m Epaisseur 2mm Flexible		
5	28	Natte végétale		
		Dimensions 2 m x 1 m obligatoire		
6	4	Natte plastique		
		Dimensions standards 2 m x 1,2 m		
7	24	Sac vide		
		Pièce de 100Kg appelée "Sac de 100 kilo" bonne qualité et résistant à diviser en deux (02) suivant la longueur. Les côtés seront recousus afin d'avoir deux (02) longs sacs.		
8	6	Fil recuit		
		Rouleau unitaire de fer recuit appelé "Fil de fer mou" poids 0,35 kg		
9	1	Corde nylon		
		Rouleau de 100m de long Diamètre : 4mm		
10	2	Fil à coudre en nylon		

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

		Rouleau de 100 mètres de long Diamètre : 2 mm Type 380D/30		
11	1	Corde		
		Longueur : Rouleau de 30 mètres Épaisseur : 12 mm Couleur : Noire		
12	1	Aiguille		
		Appelée "aiguille à coudre" Longueur : 5cm environ en acier		
Total pour un (01) kit				
Total pour trois cent (300) kits				

Pièce N°7

Code de conduite des fournisseurs

Code de conduite des fournisseurs : Principes et normes éthiques

Préambule

Le code de conduite de Help est basé sur les valeurs et les principes d'action de société de « Help – Hilfe zur Selbsthilfe e.V. », comme stipulé dans les statuts de l'association.

Ce code de conduite des fournisseurs et les normes et principes qui y sont liés sont basés sur les recommandations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ¹ et sur les directives ECHO en matière d'aide humanitaire pour l'approvisionnement 2011².

En tant qu'acteur humanitaire et en tant qu'organisme acheteur dans ce rôle, Help influence le flux et l'allocation des ressources économiques et a par conséquent un impact direct ou indirect sur la pauvreté, les droits, les conditions sociales et environnementales. Ainsi, Help a pour responsabilité de promouvoir un approvisionnement équitable et éthique. Pratiquer un approvisionnement éthique signifie regarder au-delà des paramètres économiques et de l'efficacité. Le cycle de vie des ressources que nous achetons et les conséquences sociales, les risques et les implications pour les personnes, la société et l'environnement doivent être pris en compte dans le processus d'achat.

Par ce code de conduite des fournisseurs, Help cherche à appliquer une éthique à notre approvisionnement. L'objectif de ce code est de s'assurer que les entrepreneurs avec lesquels nous travaillons agissent de manière socialement et écologiquement responsable.

Conditions générales

Ce code de conduite des fournisseurs définit les principes et les normes éthiques pour nos entrepreneurs. Toutes les parties contractantes de Help sont tenues de se conformer à ce code, d'en faire connaître les principes à tout sous-traitant utilisé par la partie contractante et de s'assurer que les sous-traitants respectent ces normes en conséquence.

Les normes éthiques constituent des normes minimales plutôt que maximales. Les lois nationales doivent être respectées et, lorsque les dispositions de la loi et les normes de Help traitent le même sujet, les normes les plus élevées doivent s'appliquer.

Toutes les parties contractantes sont tenues de signer ce code de conduite des fournisseurs et de confirmer ainsi qu'elles respectent ses normes et participent activement à sa mise en œuvre dans la mesure où cela s'applique à leur statut et à leurs domaines d'activité.

Respect des droits de l'homme, des droits sociaux et des droits du travail

Les entrepreneurs de Help doivent à tout moment protéger et promouvoir les droits de l'homme, les droits sociaux et les droits du travail, et travailler activement à répondre aux préoccupations qui les touchent. Au minimum, ils sont obligés de respecter les normes éthiques suivantes :

Respect des droits de l'homme

¹ <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

² http://ec.europa.eu/echo/files/partners/humanitarian_aid/Procurement_Guidelines_en.pdf

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne violent les droits de l'homme fondamentaux tels que définis dans la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la convention européenne des droits de l'homme. Les principes fondamentaux des droits de l'homme universels sont que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, et que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Les entrepreneurs sont responsables du respect et de la promotion des droits de l'homme auprès de leurs employés et de la communauté dans laquelle ils opèrent.

Non exploitation du travail des enfants

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne se livrent à des pratiques d'exploitation du travail des enfants³ ou à toute autre pratique qui irait à l'encontre des droits tels que définis dans la convention des droits de l'enfant des Nations Unies. La partie contractante est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le travail des enfants. Un enfant est défini comme une personne âgée de moins de 18 ans. Les enfants ne doivent pas être engagés dans un travail susceptible de compromettre leur santé, leur sécurité, leur développement mental ou social, ou qui risquerait de nuire à leur éducation.

L'emploi est librement choisi

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants n'ont recours à une forme quelconque de travail forcé ou obligatoire et qu'ils respectent la liberté des travailleurs de quitter leur employeur.

Liberté d'association et droit de négociation collective

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants reconnaissent le droit des travailleurs de s'affilier à un syndicat ou de le créer, et de mener des négociations collectives, et qu'elle et ses sous-traitants devraient adopter une attitude ouverte envers les activités des syndicats.

Païement de salaires minimum vitaux

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants respectent les normes nationales du salaire minimum, le cas échéant, ou au minimum les normes salariales de l'OIT. Il est prévu que la partie contractante et tous ses sous-traitants paient des salaires minimums vitaux. Un salaire minimum vital est contextuel, mais il devrait toujours garantir un niveau de vie de base considéré comme décent dans le contexte respectif, ce qui signifie qu'il doit répondre au minimum aux besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement, les vêtements, les soins de santé et la scolarisation.

Aucune discrimination dans l'emploi

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants n'exercent une quelconque forme de discrimination en matière d'embauche, de rémunération, de cessation d'emploi, de retraite et d'accès à la formation ou à une promotion, basée sur la race, l'origine nationale, la caste, le sexe, la langue, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique, l'âge, le handicap, la situation matrimoniale, l'état de santé, ou toute autre caractéristique distinctive.

Aucun traitement brutal ou inhumain des employés

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants protègent les employés et travailleurs de tout acte d'abus, de menaces, de harcèlement physique, moral, sexuel ou psychologique, ou toutes autres formes d'intimidation sur le lieu de travail par leurs collègues ou leurs supérieurs.

Des conditions de travail sécuritaires, saines et hygiéniques

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants prennent des mesures adéquates pour assurer un environnement de travail sécuritaire, sain et hygiénique. En outre, la santé et la sécurité des travailleurs doivent constituer une priorité et des mesures appropriées doivent être mises en place pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé liés au travail ou survenant dans le cadre du travail.

Une durée de travail non excessive

³ La définition du travail des enfants peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-5>

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants veillent à ce que le temps de travail soit conforme à la législation nationale et aux normes internationales. Une semaine de travail de 7 jours ne devrait pas excéder 48 heures au total, et les employés doivent disposer d'un jour de congé par semaine. Les heures supplémentaires doivent être rémunérées, limitées et volontaires.

Un emploi régulier est fourni

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants veillent à ce que l'ensemble du travail soit effectué sur la base d'une relation d'emploi reconnue établie par le biais de conventions internationales et de la législation nationale. La partie contractante et tous ses sous-traitants doivent protéger l'emploi régulier des groupes vulnérables en vertu de ces lois et conventions, et doivent fournir un contrat écrit aux travailleurs.

Lutte contre la corruption

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne se livrent à une forme quelconque de corruption, définie comme l'abus de pouvoir confié à des fins de gain (individuel ou collectif) privé illégitime, incluant mais sans s'y limiter le blanchissement d'argent, les pots-de-vin, les paiements de facilitation, le détournement de fonds, l'extorsion, le favoritisme et autres types de fraudes.

La partie contractante accepte et reconnaît la politique et la réglementation de lutte contre la fraude et la corruption de Help, qui feront partie intégrante de tous les contrats conclus avec Help.

Conflit d'intérêts

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne sont impliqués dans une quelconque activité contraire à ses obligations envers l'entité adjudicatrice, c'est-à-dire Help, et/ou l'institution donatrice qui finance le projet dans le cadre duquel un contrat entre l'entité adjudicatrice et la partie contractante est conclu.

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants informeront Help de toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, et informeront également Help dans le cas où, dans le cadre du contrat, un représentant, un employé ou un professionnel de Help pourrait avoir un intérêt quelconque dans les affaires du contractant ou de l'un de ses sous-traitants, ou tout lien économique avec le contractant ou ses sous-traitants.

Cadeaux et hospitalité

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants n'offriront d'avantages tels que des biens ou services gratuits, un emploi ou une opportunité de vente à un représentant, un employé ou un professionnel de Help sous contrat avec Help afin de faciliter ses affaires ou celles de ses sous-traitants avec Help.

Exploitation et abus sexuels

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants protègent toutes les personnes contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle, c'est-à-dire tout abus ou toute tentative d'abus d'une situation de vulnérabilité, de pouvoir différentiel, ou de confiance à des fins sexuelles, y compris mais sans s'y limiter le fait de tirer un profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui. De même, le terme « abus sexuel » désigne l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales et coercitives.

Activité illégale et terrorisme

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne sont impliqués dans une quelconque activité illégale.

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne sont impliqués dans des transactions avec des personnes et organisations associées au terrorisme et/ou ne leur fournissent des ressources ou du soutien.

Mines et armes

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne sont activement et directement ou indirectement impliqués dans le développement, la fabrication, le stockage ou le commerce de mines antipersonnel et/ou d'armes à sous-munitions, ou de leurs composants, et d'armes incluant sans s'y limiter des armes à feu, chimiques, biologiques et nucléaires.

Transport et fret

Dans le cas où la partie contractante est un fournisseur de transport et de fret, elle déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne sont impliqués dans des activités de transport qui déclenchent, entretiennent et/ou exacerbent un conflit ou d'autres activités illégales. Si une partie contractante organise le transport, elle devrait veiller à ce que le prestataire de transport ait mis en œuvre des normes éthiques et ne soit pas impliqué dans le transport de biens illicites ou illégaux.

En outre, lorsque le transport aérien est nécessaire, Help privilégiera les fournisseurs qui ne figurent pas sur la liste des interdictions de sécurité de l'UE.

Protection de l'environnement

La partie contractante déclare et garantit que ni elle ni aucun de ses sous-traitants ne violent la législation et/ou les accords nationaux ou internationaux en matière d'environnement.

La partie contractante déclare et garantit qu'elle-même et tous ses sous-traitants agissent d'une manière respectueuse de l'environnement et abordent les problèmes liés à la bonne gestion des déchets, au recyclage, à la conservation des ressources rares et à l'utilisation efficace de l'énergie.

Transparence et responsabilité

La partie contractante s'engage à divulguer à tout moment et à l'entière discrétion de Help toute documentation pertinente afin que Help puisse examiner toute violation présumée de ce code de conduite.

Déclaration affirmative

Nous confirmons par la présente avoir reçu, lu et compris le code de conduite des fournisseurs de Help.

Nous déclarons que nous nous acquitterons de nos obligations conformément aux normes et principes éthiques susmentionnés et que nous œuvrerons pour leur exécution. Ceci, dans le respect des normes professionnelles les plus élevées et dans le meilleur intérêt de Help. Nous reconnaissons que cet engagement n'est pas lié à la possibilité d'attributions futures de contrats. Nous déclarons que nous nous engageons à appliquer les normes minimales et principes éthiques dans toutes nos activités commerciales et d'approvisionnement. Nous avons mis en place, ou nous efforçons de mettre en place, des procédures pour nous assurer que les normes et principes éthiques sont respectés par notre personnel et nos entrepreneurs.

Nous sommes pleinement conscients que tout manquement à signer et à respecter le présent code de conduite des fournisseurs pourrait entraîner l'exclusion de la procédure d'appel d'offres ou de la procédure d'achat, et le rejet de la soumission.

Nous sommes également pleinement conscients que le refus de collaborer avec Help ou des violations graves du code de conduite des fournisseurs entraîneront la résiliation des contrats attribués.

Nom de l'entreprise :

Nom complet et fonction du signataire :

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Date :

Signature et cachet :

Principales conventions internationales et documentation de référence

(tous les liens internet ont été consultés le 14 novembre 2018)

Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, 1948 ;
https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf

Convention européenne des droits de l'homme, 1950, y compris tous ses protocoles ;
https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998; (annexe révisée en 2010)
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_467654.pdf

Convention internationale des droits de l'enfant, 1990;
<https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992;
http://www.unesco.org/education/pdf/RIO_F.PDF

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, adoptée le 18 septembre 1997 et entrée en vigueur le 1er mars 1999
https://www.apminebanconvention.org/fileadmin/pdf/other_languages/french/MBC/MBC_convention_text/Convention_d_Ottawa_Francais.pdf

Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée en 2008 et entrée en vigueur en 2010;
<http://www.clusterconvention.org/files/2011/01/Convention-FRE.pdf>

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies
<https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

Lignes directrices en matière de passation de marchés dans le cadre d'actions humanitaires financées par l'Union européenne
http://ec.europa.eu/echo/files/partners/humanitarian_aid/Procurement_Guidelines_fr.pdf

Pièce N°8

**Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les
fournisseurs**

Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs

Confidentialité

Le candidat/soumissionnaire s'engage à garder confidentiel(le)s toutes les informations ou tous les documents qui lui ont été divulgués, qu'il a découverts ou qu'il a préparés au cours ou à la suite de sa participation à la procédure d'achat susmentionnée, et il convient du fait qu'ils ne doivent être utilisés qu'aux fins de cette procédure.

Éligibilité

Je déclare/Nous déclarons par la présente que

- (a) n'est soumis à aucun conflit d'intérêts dans la procédure d'achat en cours pour ce contratavec d'autres engagements ou contrats récemment conclus ou à conclure, soit individuellement soit par l'intermédiaire d'un consortium auquel il pourrait appartenir, ou par l'intermédiaire de toute filiale ou entreprise liée ;
- (b) ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation ou de règlement judiciaire. Il n'est pas en état de concordat préventif, n'a pas suspendu ses activités et ne fait pas l'objet d'une procédure de cette nature. Il ne se trouve pas non plus dans une situation analogue résultant d'une procédure similaire prévue par la législation ou la réglementation nationale ;
- (c) n'a jamais fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit mettant en cause sa moralité professionnelle ;
- (d) n'a jamais été reconnu coupable d'une faute professionnelle grave ;
- (e) n'a jamais manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de ses impôts, conformément aux dispositions légales applicables du pays dans lequel le soumissionnaire/candidat/fournisseur est établi ou à celles du pays de l'entité adjudicatrice ou à celles du pays où sera exécuté le contrat ;
- (f) n'a jamais fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, y compris des activités coercitives ou collusoires, portant atteinte à l'entité adjudicatrice ou aux intérêts financiers de l'Union Européenne ;
- (g) ne fait actuellement pas l'objet d'une sanction administrative
- (h) ne fait actuellement pas l'objet d'une sanction administrative imposée par un donateur financé par l'UE, par un organisme des Nations Unies ou par tout autre donateur ou partenaire de l'entité adjudicatrice pour
 - (i) avoir été reconnu coupable de fausses déclarations au moment de fournir les informations nécessaires à la participation à la procédure d'achat, ou pour ne pas avoir fourni les informations exigées ; ou
 - (ii) avoir été déclaré en défaut grave d'exécution de contrat pour non-respect des obligations contractuelles.

Protection des données

Je déclare / Nous déclarons par la présente que nous acceptons que l'autorité contractante traite des données d'ordre personnel dans le contexte du processus de passation de marchés et de tout accord contractuel qui pourrait en découler. Conformément à l'article 15 du règlement général sur la protection des données, vous avez le droit de demander la divulgation de toutes les données personnelles que l'autorité contractante peut traiter et archiver à tout moment. Selon

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

l'article 17 du RBPB, vous avez le droit de demander la révision ou la suppression des données relatives aux personnes. Ces demandes ou la révocation de cette déclaration doivent être adressées par écrit à l'autorité contractante.

Nom de l'entreprise :

Nom complet et fonction du signataire :

Date :

Signature et cachet :

Pièce N°9

Conditions générales pour les contrats de Fournitures

Conditions générales pour les contrats de fournitures

1 Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes :

- a) « bon de commande » et « contrat » sont utilisés de manière interchangeable et couvrent également les termes « contrat d'achat » et/ou « contrat de fournitures » ou tout autre contrat, quelle que soit sa dénomination, auquel sont applicables les présentes conditions générales,
- b) « vendeur » et « entrepreneur » sont utilisés de manière interchangeable et doivent également couvrir le terme « fournisseur » utilisé dans tout contrat tel que défini ci-dessus.
- c) « acheteur » et « entité adjudicatrice » sont utilisés de manière interchangeable.
- d) « marchandises » et « fournitures » sont utilisées de manière interchangeable pour désigner les fournitures faisant l'objet du contrat tel que défini ci-dessus.
- e) Les « partenaires » de l'entité adjudicatrice sont les organisations auxquelles l'entité adjudicatrice est associée ou liée.

2 Modalités de livraison

Nonobstant tout Incoterm 2010 utilisé dans un bon de commande ou un document similaire, il incombe au vendeur d'obtenir toute licence d'exportation ou autre autorisation gouvernementale pour l'exportation.

3 Paiement

Le paiement sera effectué comme indiqué dans le bon de commande.

Le paiement effectué par l'entité adjudicatrice n'implique aucune acceptation de marchandises ou de services connexes. Sauf indication contraire dans le bon de commande, les prix sont fixes.

4 Inspection et acceptation des marchandises

4.1. Toutes les marchandises doivent faire l'objet d'une inspection et d'essais réalisés par l'entité adjudicatrice ou ses représentants désignés, dans la mesure du possible, en tout temps et en tout lieu, y compris pendant la période de fabrication et, en tout état de cause, avant l'acceptation officielle par l'entité adjudicatrice.

4.2. Ni l'exécution d'inspections des marchandises ni l'absence de ces inspections ne doit libérer le vendeur de ses garanties ou de l'exécution d'une quelconque obligation contractuelle.

4.3. Les marchandises doivent être prises en charge par l'entité adjudicatrice une fois qu'elles ont été livrées à la destination finale conformément au contrat, qu'elles ont passés les contrôles requis, ou qu'elles ont été correctement installées ou mises en service, selon le cas, et qu'un certificat d'acceptation a été délivré.

4.4. En aucun cas l'entité adjudicatrice ne sera obligée (ou considérée comme devant) accepter des marchandises qui ne sont pas conformes aux spécifications ou aux exigences du contrat. L'entité adjudicatrice peut subordonner l'acceptation des marchandises à la réussite des essais d'acceptation. L'entité adjudicatrice n'est en aucun cas tenue d'accepter des marchandises tant qu'elle n'a eu la possibilité, de manière raisonnable, (i) d'inspecter les marchandises suite à leur livraison à la destination finale, (ii) de procéder à des essais satisfaisants et les mener à terme, ou (iii) d'être satisfaite de l'installation

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

et de la mise en service de l'équipement, selon le cas, et selon ce qui est le plus récent. Le paiement effectué par l'entité adjudicatrice n'implique pas d'acceptation de marchandises.

4.5. Si l'entité adjudicatrice ne délivre pas de certificat d'acceptation dans un délai de 45 jours après la date de livraison effective des marchandises à leur destination finale, la réussite des essais, la bonne installation et mise en service, quelle que soit la dernière de ces actions ait été la dernière, l'entité adjudicatrice doit être considérée comme ayant délivré le certificat d'acceptation au dernier jour de ce délai de 45 jours. La délivrance du certificat d'acceptation ne doit pas libérer le vendeur de ses garanties contractuelles, y compris celles de l'article 5.

4.6. Nonobstant tout autre droit ou recours dont dispose l'entité adjudicatrice en vertu du contrat, dans le cas où certaines des marchandises seraient défectueuses ou non conformes au contrat, l'entité adjudicatrice peut, à sa seule discrétion, rejeter ou refuser d'accepter les marchandises, et le vendeur doit procéder immédiatement conformément à l'article 5.3.

5 Obligations de garantie

5.1. Sans limitation de toute autre garantie énoncée dans le contrat ou découlant de celui-ci, ou résultant de droits statutaires en vertu des lois applicables en matière de responsabilité de produits, le vendeur déclare et garantit que :

- a) les marchandises, y compris leur emballage et leur conditionnement, sont conformes aux spécifications du contrat, sont adaptées aux fins pour lesquelles de telles marchandises sont généralement utilisées et aux besoins expressément communiqués au vendeur, et doivent être de qualité égale, exemptes de tout vice ou défaut de conception, de matériaux, de fabrication ou de main d'œuvre dans des conditions d'utilisation normales prévalant dans le pays de destination finale ;
- b) les marchandises sont solidement contenues, emballées et marquées, en tenant compte du ou des mode(s) d'expédition de sorte à protéger les marchandises pendant la livraison vers leur destination finale ;
- c) si le vendeur n'est pas le fabricant d'origine des marchandises, il doit assurer à l'entité adjudicatrice le bénéfice de toutes les garanties du fabricant en plus des présentes garanties ;
- d) les marchandises sont de la qualité, de la quantité et de la description requises par le contrat ;
- e) les marchandises sont neuves et non utilisées ; et
- f) les marchandises sont libres de tout droit de réclamation par une quelconque tierce partie et libres de tout titre ou autre droit, y compris tout privilège ou sûreté et toute réclamation pour violation de droits de propriété intellectuelle, incluant mais sans s'y limiter les brevets, marques de commerce, droits d'auteur et secrets commerciaux.

5.2. Sauf indication contraire dans le contrat, toutes les garanties doivent rester pleinement valables pour une période d'un an après l'acceptation des marchandises par l'entité adjudicatrice.

5.3. Pendant toute période au cours de laquelle les garanties du vendeur sont effectives, et sur avis de l'entité adjudicatrice que les marchandises ne sont pas conformes aux exigences du contrat, le vendeur doit rapidement et à ses propres frais corriger ces non-conformités ou, dans le cas où il est dans l'incapacité de le faire, remplacer les marchandises défectueuses par des produits de qualité égale ou supérieure ou rembourser intégralement à l'entité adjudicatrice du prix d'achat payé pour les marchandises défectueuses, y compris les coûts de fret vers la destination finale. Le vendeur doit payer tous les frais relatifs à la réparation ou au retour des marchandises ainsi que les frais liés à la livraison sur le site final de toute marchandise de remplacement à l'entité adjudicatrice. Si, après avoir été informé par quelque moyen que ce soit, le vendeur ne corrige pas le manquement dans un délai de 30 jours, l'entité adjudicatrice peut prendre les mesures correctives nécessaires, aux risques et aux frais du vendeur, et sans préjudice de tout autre droit que l'entité adjudicatrice peut avoir contre le vendeur en vertu du contrat.

5.4. Le vendeur doit indemniser l'entité adjudicatrice et la dégager de toute responsabilité à l'égard des poursuites, actions ou procédures administratives, réclamations et demandes de tiers, pertes, dommages, frais et dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les frais et dépenses judiciaires que pourrait subir l'entité adjudicatrice suite à une violation par le vendeur des garanties mentionnées à l'article 5.1.

6 Service après-vente

Le vendeur doit être en mesure de traiter les demandes émanant de l'entité adjudicatrice en termes d'assistance technique, d'entretien, de service et de réparation des marchandises fournies.

7 Dommages-intérêts liquidés en cas de retard

Sous réserve d'un cas de force majeure, si le vendeur ne livre pas toutes les marchandises ou n'exécute pas les services dans le délai imparti précisé dans le contrat, l'entité adjudicatrice peut, sans préjudice de tout autre droit et recours, déduire du prix total stipulé dans le contrat un montant de 2,5% du prix de ces marchandises pour chaque nouvelle semaine de retard commencée.

Toutefois, le plafond de ces pénalités est fixé à 10% du prix total du contrat.

8 Force Majeure

Aucune des parties ne doit être considérée comme étant en défaut ou ayant manqué à ses obligations en vertu du contrat si l'exécution de ces obligations est empêchée par un cas de force majeure survenant après la date à laquelle le contrat prend effet.

Aux fins du présent article, le terme « force majeure » désigne les cas de force majeure, grèves, lock-out ou autre perturbations industrielles, actes d'un ennemi public, guerres déclarées ou non, blocages, insurrections, émeutes, épidémies, glissements de terrain, tremblements de terre, tempêtes, foudre, inondations, troubles civils, explosions, et tout autre événement similaire imprévisible indépendant de la volonté des parties et que la diligence raisonnable ne permet pas de surmonter.

Si l'une des parties considère qu'un cas de force majeure a eu lieu, susceptible d'affecter l'exécution de ses obligations, elle doit en informer l'autre partie et l'entité adjudicatrice en précisant la nature, la durée probable et l'effet potentiel de cet événement.

Sauf instruction écrite contraire de l'entité adjudicatrice, le vendeur doit continuer à s'acquitter de ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et doit utiliser tous les moyens alternatifs raisonnables pour exécuter les obligations que le cas de force majeure n'empêche pas. Le vendeur ne doit pas utiliser ces autres moyens à moins d'y être invité par l'entité adjudicatrice.

9 Résiliation pour des raisons de commodité

L'entité adjudicatrice peut, à sa convenance et sans frais, annuler tout ou partie du contrat. Si l'entité adjudicatrice résilie le présent contrat en tout ou en partie sur notification écrite au vendeur. L'entité adjudicatrice doit être responsable des coûts réels que le vendeur doit supporter en conséquence directe de cette résiliation qui ne sont pas recouvrables par (i) la vente des marchandises affectées à d'autres parties dans un délai raisonnable, ou (ii) l'exercice par le vendeur, de manière commercialement raisonnable, d'autres mesures d'atténuation. Toute réclamation par le vendeur de tels frais réels doit être considérée comme abandonnée par le vendeur, à moins qu'elle n'ait été soumise par écrit à l'entité adjudicatrice dans un délai de trente (30) jours civils après que l'entité adjudicatrice ait informé le vendeur de la résiliation.

10 Modifications

L'entité adjudicatrice peut à tout moment, par instruction écrite, modifier les quantités de marchandises de 25% au-dessus ou en-dessous du prix initial du contrat. L'entité adjudicatrice peut également ordonner des modifications, notamment des ajouts, des suppressions, des remplacements, des changements dans la qualité, la forme, le caractère et le type de marchandises, des services connexes à fournir par le vendeur, ainsi que la méthode d'expédition, l'emballage, le lieu, la séquence et les délais de livraison. Aucune demande de modification ne peut entraîner l'annulation du contrat, mais si ces

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

modifications entraînent une augmentation ou une diminution du prix ou du temps requis pour l'exécution du présent contrat, et sauf si une modification est nécessaire en raison d'un manquement du vendeur, un ajustement équitable doit être apporté au prix du contrat ou au calendrier de livraison, ou aux deux, et le contrat doit être modifié au moyen d'un avenant. Les prix unitaires utilisés dans la soumission du vendeur ou dans le devis doivent être applicables aux quantités achetées dans le cadre de la modification

11 Loi applicable et litiges

Le contrat est régi par les lois du pays de l'entité adjudicatrice et doit être interprété conformément à la législation du pays d'établissement de l'entité adjudicatrice.

Tout litige ou rupture de contrat découlant de ce contrat doit être résolu(e) à l'amiable dans la mesure du possible. Si ce n'est pas possible, et sauf indication contraire dans le contrat, il/elle devra être soumis(e) à la juridiction compétente du pays d'établissement de l'entité adjudicatrice et réglé(e) par celle-ci, conformément à la législation nationale de ce pays.

12 Recours en cas de manquement

12.1. Le vendeur doit être considéré comme ayant manqué à ses obligations en vertu du contrat si :

- il omet de livrer tout ou partie des marchandises dans le délai mentionné dans le contrat ;
- il ne s'acquitte pas de toute autre obligation en vertu du contrat ;
- ses déclarations concernant son éligibilité (article 16) et/ou concernant l'article 14 (travail des enfants et travail forcé) et l'article 15 (mines) s'avèrent fausses, ou cessent d'être vraies ;
- il se livre aux pratiques décrites dans l'article 17 (pratiques de corruption).

12.2. En cas de manquement du vendeur et sans préjudice de tout autre droit ou recours de l'entité adjudicatrice en vertu du contrat, l'entité adjudicatrice aura le droit de prétendre à un ou plusieurs des recours suivants :

- dommages-intérêts liquidés en cas de retard, en vertu de l'article 7 ;
- un des recours prévus à l'article 5.3 ;
- refus d'accepter tout ou partie des marchandises ;
- dommages-intérêts généraux ;
- résiliation du contrat.

12.3. En cas de résiliation du contrat par l'entité adjudicatrice en vertu de cet article, le vendeur doit suivre les instructions de l'entité adjudicatrice quant à la prise de mesures immédiates pour mettre fin aux obligations contractuelles de manière rapide et ordonnée, de sorte à limiter les dépenses au maximum. L'entité adjudicatrice n'assume aucune autre responsabilité que le paiement au vendeur des marchandises qui ont déjà été acceptées conformément à l'article 4 et doit avoir le droit de déduire de cette somme :

- tout dommages-intérêts liquidés dus par le vendeur ;
- et/ou toute somme due par le vendeur en vertu de l'article 5.3 ;
- et/ou tout surcoût occasionné par un approvisionnement de remplacement
- d'autres sources.

L'entité adjudicatrice doit également avoir le droit de faire appel à un préfinancement ou à une garantie de bonne exécution fournis par le vendeur en vertu du contrat.

13 Responsables

Le vendeur garantit qu'aucun responsable de l'entité adjudicatrice et/ou de son partenaire n'a reçu ou ne se verra offrir un avantage direct ou indirect résultant de ce contrat de la part du vendeur.

14 Travail des enfants et travail forcé

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

Le vendeur garantit que lui et ses affiliés se conforment à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant - AGNU Doc A//RES/44/25 (12 décembre 1989) avec annexe - et que lui et ses affiliés n'ont pas fait ou ne feront pas usage du travail forcé ou obligatoire tel que décrit dans la convention sur le travail forcé et dans la convention 105 sur l'abolition du travail forcé de l'organisation LOCALE du travail. En outre, le vendeur garantit que lui et ses affiliés respectent et défendent les droits sociaux basiques et les conditions de travail pour leurs employés.

15 Mines

Le vendeur garantit que lui et ses affiliés ne sont PAS engagés dans le développement, la vente, la fabrication ou le transport de mines antipersonnel et/ou de bombes à fragmentation ou de composants utilisés dans la fabrication de mines antipersonnel et/ou de bombes à fragmentation.

16 Inéligibilité

En signant le bon de commande ou le contrat, le vendeur certifie qu'il ne se trouve PAS dans l'une des situations énumérées ci-dessous :

- (a) Il est en état de faillite ou de liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif, de cessation d'activité ou se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations et réglementations nationales ;
- (b) Il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit mettant en cause sa moralité professionnelle ;
- (c) Il a commis une faute professionnelle grave prouvée par tout moyen que l'autorité contractante peut justifier ;
- (d) Il n'a pas rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de ses impôts, selon les dispositions légales du pays dans lequel il est établi ou celles du pays de l'entité adjudicatrice ou celles du pays où sera exécuté le contrat ;
- (e) Il a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale.
- (f) À la suite d'une autre procédure d'achat ou d'octroi de subvention financée par le budget de la communauté européenne, par une organisation des Nations Unies ou un autre donateur, ou après une autre procédure d'achat effectuée par l'entité adjudicatrice ou l'un de ses partenaires, il a été déclaré en défaut grave d'exécution pour manquement à ses obligations contractuelles.

17 Pratiques de corruption

Le vendeur et son personnel doivent s'abstenir d'exécuter, d'approuver ou de tolérer toute pratique corrompue, frauduleuse, collusoire ou coercitive, que ces pratiques soient liées à l'exécution du contrat ou non. « Pratique de corruption » désigne le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur destiné à inciter ou à récompenser un acte ou le fait de s'abstenir de tout acte en relation avec le contrat ou tout autre contrat avec l'entité adjudicatrice, ou le fait d'avoir favorisé ou défavorisé une personne liée au contrat ou à tout autre contrat avec l'entité adjudicatrice.

Les paiements à l'entrepreneur dans le cadre du contrat doivent constituer le seul revenu ou avantage qu'il puisse tirer du contrat, et ni lui ni son personnel ne doit accepter de commission, d'escompte, d'indemnité, de paiement indirect ou tout autre contrepartie liée à ses obligations en vertu du contrat ou pour s'acquitter de celles-ci.

L'exécution du contrat ne doit pas donner lieu à des frais commerciaux inhabituels. Les frais commerciaux inhabituels sont les commissions qui ne sont pas mentionnées dans le contrat ou qui ne résultent pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence au contrat, les commissions qui ne rétribuent aucun service légitime effectif, les commissions versées dans

Appel d'offre Local ouvert – Fourniture de 1.000 kits Abris d'Urgence

un paradis fiscal, les commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou les commissions versées à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.

18 Discrétion et confidentialité

Le vendeur doit traiter tous les documents et renseignements reçus dans le cadre du contrat de manière privée et confidentielle, et ne doit pas, sauf dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat, publier ou divulguer les détails du contrat ou du projet sans le consentement écrit préalable de l'entité adjudicatrice. Il doit notamment s'abstenir de toute déclaration publique relative au projet ou la livraison sans l'approbation préalable de l'entité adjudicatrice.

19 Contrôles et audits

Le vendeur doit autoriser l'entité adjudicatrice ou son représentant à consulter à tout moment les dossiers, y compris les documents financiers et comptables, et à en faire des copies, et doit autoriser l'entité adjudicatrice ou toute personne mandatée par elle, y compris la Commission européenne, l'office européen de lutte anti-fraude et la cour des comptes dans le cas où le contrat est financé par le budget de la communauté européenne, à avoir accès à tout moment aux documents comptables et à vérifier ces documents et comptes pendant et après l'exécution du contrat. L'entité adjudicatrice peut notamment procéder à tous les contrôles documentaires ou physiques qu'elle estimerait nécessaires pour réunir des éléments de preuve en cas de présomption de frais commerciaux extraordinaires.

20 Responsabilité

En aucun cas ni pour quelque raison que ce soit le donateur n'acceptera une demande d'indemnisation ou de paiement présentée directement par les entrepreneurs (de l'entité adjudicatrice).

Déclaration affirmative

Nous confirmons par la présente avoir reçu, lu et compris les conditions générales pour les contrats de fournitures.

Nous déclarons que nous nous acquitterons de nos obligations conformément aux dispositions susmentionnées et que nous œuvrerons pour leur exécution. Ceci, dans le respect des normes professionnelles les plus élevées et dans le meilleur intérêt de Help. Nous reconnaissons que cet engagement n'est pas lié à la possibilité d'attributions futures de contrats.

Nous sommes pleinement conscients que tout manquement à signer et à respecter ces conditions générales pour les contrats de fournitures pourrait entraîner l'exclusion de la procédure d'appel d'offres ou de la procédure d'achat, et le rejet de la soumission.

Nous sommes également pleinement conscients que le refus de collaborer avec Help ou tout manquement à ces conditions générales pour les contrats de fournitures entraîneront la résiliation des contrats attribués.

Nom de l'entreprise :

Nom complet et fonction du signataire :

Date :

Signature et cachet :

Pièce N°10 : Confirmation de conformité

Confirmation de conformité

Nous confirmons par la présente avoir reçu, lu et compris les documents suivants :

1. Code de conduite des fournisseurs de Help
2. Conditions générales pour les contrats de fournitures de Help
3. Déclaration pour les candidats, les soumissionnaires et les fournisseurs de Help

Nous reconnaissons et acceptons par la présente le fait que nous devons observer et suivre les politiques mentionnées ci-dessus et confirmons notre adhésion aux principes énoncés dans les politiques et la déclaration concernant la confidentialité et l'impartialité. Nous déclarons que nous nous acquitterons de nos obligations conformément aux principes et normes éthiques mentionnés ci-dessus. Nous sommes également pleinement conscients que toute violation ou non-respect des politiques et des normes entraînera la résiliation de tout contrat attribué et/ou des mesures correctives.

Nous comprenons que les politiques et normes susmentionnées feront partie de tout contrat que nous pourrions signer avec l'entité adjudicatrice.

Nous déclarons par la présente accepter que l'entité adjudicatrice traite des données à caractère personnel dans le cadre du processus d'approvisionnement et de tout accord contractuel qui pourrait en découler. Conformément à l'article 15 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit de demander la divulgation de toutes les données personnelles que l'entité adjudicatrice traite et stocke à tout moment. Selon l'article 17 du RGPD, vous avez le droit de demander la révision ou la suppression des données à caractère personnel. Ces demandes ou la révocation de cette déclaration doivent être adressées par écrit à l'autorité contractante.

Nom de l'entreprise :	
Nom du représentant de la société :	
Date :	
Signature et cachet :	